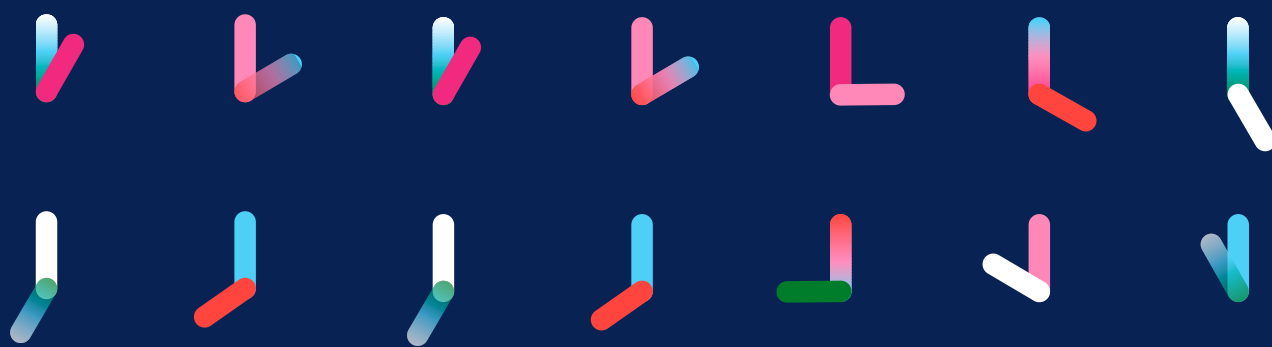




Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

NOVEMBRE 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité



cese
Conseil économique
social et
environnemental

Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
NOVEMBRE 2025

sommaire

Notre manifeste	8
Synthèse	10
Introduction	16
Pourquoi cette Convention citoyenne ?	17
Qui sommes-nous ?	18
Comment avons-nous travaillé ?	19
Comment est organisé notre rapport ?	20
01. Des temps de l'enfant qui questionnent notre société.....	22
A. Des constats et des préoccupations.....	23
Des temps de l'enfant construits autour de contraintes plutôt que des besoins de l'enfant	24
Des rythmes scolaires inadaptés aux rythmes biologiques des enfants	26
Le temps libre, un espace essentiel trop limité aujourd'hui	27
Des enfants sous pression.....	28
Un manque de moyens financiers et humains	29
B. Des enjeux transversaux qui éclairent et fondent nos propositions.....	31
Protéger les enfants de toute forme de violence et de harcèlement	32
Inclure tous les enfants et prendre en compte les besoins spécifiques.....	33
Faire de la santé physique et mentale une priorité	34
Réduire les inégalités sociales et territoriales	36
C. Nos évolutions souhaitables.....	40
Donner toute sa place à l'enfant dans la société	40
Un socle commun élargi pour apprendre autrement	40
Un pilotage national fort, garant de l'égalité et de la cohérence dans les territoires	41
Une mise en œuvre locale qui valorise la diversité	41
Des temps libres vraiment libres	42
Une parentalité accompagnée	42

D. Des conditions de réussite à la mise en œuvre des propositions	43
Penser le temps long pour garantir l'efficacité des politiques éducatives.....	43
Investir dans l'enfance maintenant et sur le long terme	43
Inclure les enfants, les jeunes et les professionnels de l'enfance dans la décision publique en matière d'éducation	45
Réduire les effectifs des classes	45
Valoriser les métiers de l'éducation	46
Mieux coordonner les acteurs des temps de l'enfant	47
Repenser les programmes scolaires	47
Réduire les temps de trajet.....	48
Adapter le bâti scolaire.....	49
02. Les propositions	50
A. Restructurer les temps de l'enfant pour adapter les rythmes aux besoins biologiques, diversifier les apprentissages et offrir davantage de temps libre	52
Le matin	53
Proposition 1 : Mettre en place un temps d'accueil échelonné avant les cours pour tous les niveaux.....	53
Proposition 2 : Reculer le début des cours à partir de 9h au collège et au lycée ...	55
La journée	57
Proposition 3 : Établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires pour apprendre par l'expérimentation, des ateliers de la vie pratique et par de la pratique artistique, culturelle et sportive	57
Proposition 4 : Réduire les cours à 45 minutes effectives dans le secondaire et garantir des temps de pause pour tous les niveaux.....	65
Proposition 5 : Adapter les activités pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants	68
Proposition 6 : Garantir à chaque enfant une pause du midi d'une heure et demie minimum, avec un temps de repas de 30 à 45 min dans un environnement adapté et avec une assiette de qualité	71

Proposition 7 : Garantir un temps de liberté sur la pause du midi, pouvant répondre aux différents besoins des enfants (jouer librement, se défouler, se reposer, s'ennuyer...) 74

Proposition 8 : Les devoirs se font essentiellement à l'école avec des « revoirs » à la maison..... 76

La semaine.....78

Proposition 9 : Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi, dans le cadre scolaire, pour permettre une stabilité dans le rythme des enfants 78

L'année84

Proposition 10 : Rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour /voyage par an, pour tous les élèves et des temps « d'apprentissage autrement »84

Proposition 11 : Respecter l'alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances en réduisant les zones de vacances de 3 à 2 zones pour les vacances d'hiver et de printemps 88

B. Repenser l'organisation des temps de l'enfant : coordonner les acteurs, aménager les espaces et faciliter la mobilité92

La coordination des acteurs93

Proposition 12 : Créer un ministère de l'Enfance 93

Proposition 13 : Rendre obligatoire l'élaboration de Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » sur l'ensemble du territoire national..... 95

Le bâti et les espaces98

Proposition 14 : De l'établissement scolaire au campus des jeunes : mettre en place un plan bâtiminaire sur 20 à 30 ans..... 98

Proposition 15 : Développer des bâtiments, équipements et mobiliers flexibles, modulaires et ergonomiques pour convenir à de multiples usages..... 101

Proposition 16 : Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités 103

La mobilité.....106

Proposition 17 : Mettre en place un plan de mobilité jeunes pour prendre en compte les besoins en transports (qu'ils soient vers l'établissement scolaire ou vers toutes leurs activités) 106

C. Aménager des temps de qualité pour les enfants et les parents et accompagner à la parentalité110

Le temps d'écran.....111

Proposition 18 : Informer, sensibiliser, accompagner les enfants et leurs parents et encadrants aux usages numériques individuels non-encadrés 111

Proposition 19 : Appliquer et renforcer la législation en vigueur sur les temps d'écrans individuels des enfants 113

L'accompagnement à la parentalité116

Proposition 20 : Renforcer le cadre légal des aides à la parentalité 116

Annexes 118

Annexe n°1 : Lettre de saisine du Premier ministre..... 119

Annexe n°2 : Présentation de la méthode de Convention citoyenne..... 121

Annexe n°3 : Liste des intervenants et experts reçus 128

Annexe n°4 : Détail du résultat des votes 136

Annexe n°5 : Rapport du panel d'enfants et d'adolescents 155

Annexe n°6 : Synthèse des ateliers territoriaux 206

Annexe n°7 : Liste des déposants de cahiers d'acteurs..... 246

Annexe n°8 : Témoignages des citoyennes et citoyens sur la Convention 248

Notre manifeste

Investir dans l'enfance, c'est bâtir l'avenir.

Dans une société qui doit s'adapter continuellement aux rythmes effrénés des changements du monde, nos enfants se retrouvent les premiers à les subir. Il faut changer cela.

Un enfant épanoui et protégé des violences, c'est l'assurance d'un meilleur avenir. Nos 14 millions d'enfants nous rappellent une vérité essentielle : leur épanouissement doit être la priorité absolue. Aujourd'hui, faute de moyens, de volonté politique, de soutien à la parentalité, et de considération collective pour les enfants, leurs apprentissages, leur développement et leur santé sont affectés.

Cette situation est inacceptable.

La force de notre convention repose sur les belles différences de ses 133 citoyennes et citoyens qui reflètent la diversité de la société française. L'exercice de la démocratie participative s'apprend et demande des efforts. Grâce à l'enjeu mobilisateur de l'enfance, la cohésion s'est faite.

À nos voix viennent s'ajouter celles des enfants et des autres participants aux ateliers territoriaux, ainsi que celle du panel des jeunes. Nous tenons à souligner

la qualité de leurs réflexions et la cohérence de leurs propositions. Ils nous ont confortés dans notre travail.

Nous avons également rencontré de nombreux experts et acteurs de terrain : des professionnels de l'enfance, de l'éducation nationale et populaire, de la santé, de la parentalité, de la gestion des territoires...

Merci à eux.

Ces différentes interventions ont alimenté nos réflexions.

Nous avons discuté, eu des débats contradictoires et avons su trouver des consensus. Notre écoute mutuelle nous a permis d'adopter 20 propositions pour transformer et améliorer le quotidien des enfants. Nos propositions s'articulent avec nos quatre enjeux transversaux. Ce rapport constitue une vision d'ensemble, c'est un tout. Nous ne souhaitons pas qu'il soit réduit à un seul de ses sujets ou qu'on y pioche une unique proposition. Les temps de l'enfant ne doivent plus être morcelés.

Nos propositions sont le fruit d'un travail contraint par le temps. Ainsi, de nombreux autres sujets autour de l'enfance ont

émergé de nos discussions et n'ont pas pu figurer dans nos propositions – ils sont également importants et devront mener à des actions concrètes.

Dépassons tous les clivages politiques et les changements de majorités afin de permettre à tous les enfants de grandir à leur rythme. Ce n'est pas une option, mais une nécessité pour eux, comme pour la société tout entière.

Nous savons que de nombreux acteurs de l'enfance sont engagés et souffrent du manque de reconnaissance, du manque de moyens financiers, matériels et humains et du manque de coordination. Ils et elles doivent être aidés et soutenus rapidement.

Plusieurs de nos propositions figurent déjà dans des rapports ou ont déjà été évoquées depuis de nombreuses années par des professionnels de l'enfance.

Que sont devenus ces apports sur le terrain ?

Il est impératif que la prise de premières mesures démontre la volonté profonde d'agir. Nous savons à quel point franchir ce cap apparaît difficile : il est atteignable.

Nous, citoyennes et citoyens de cette convention avons rempli la mission qui nous a été confiée.

Notre rapport ne doit pas être un rapport de plus, nous serons vigilants sur les suites données à notre travail. Nous attendons maintenant de nos décideurs politiques qu'ils prennent leurs responsabilités et prouvent que la politique peut encore être au service du bien commun.

Nos enfants – tous les enfants, avec toutes leurs différences – ont des droits, il nous appartient de les défendre.

Prenons soin de nos enfants.

Synthèse

Le 2 mai 2025, le président de la République a confié au Conseil économique, social et environnemental l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Formulée dans une lettre de saisine du Premier ministre, la question posée est la suivante : **« Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? »**

Le Premier ministre souligne que le quotidien des enfants « *est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments ne soient toujours pensés de façon articulée et globale* ».

Troisième Convention citoyenne à être organisée en France à l'échelle nationale, elle succède à celle sur le climat (CCC) et celle sur la fin de vie (CCFV). Pendant 7 sessions de 3 jours entre juin et novembre 2025 – soit 21 jours de délibération – 133 citoyennes et citoyens tirés au sort se sont réunis au CESE. Ils se sont informés auprès d'experts, institutionnels et acteurs de terrains, ils ont partagé leurs vécus, délibéré, débattu pour aboutir à 20 propositions⁰¹ qui visent à rendre l'organisation du temps des enfants favorable à leur bien-être et leurs apprentissages. Ces propositions se nourrissent de deux dispositifs de participation citoyenne complémentaires :

pour entendre les premiers concernés la participation d'un panel de 20 enfants et adolescents, âgés de 12 à 17 ans ainsi qu'une trentaine d'ateliers menés dans toutes les régions de France pour prendre en compte les spécificités territoriales, notamment avec des enfants de 6 à 12 ans.

Les citoyennes et citoyens mettent l'enfant au cœur de leur réflexion, de 3 à 18 ans : le respect de ses besoins biologiques, affectifs pédagogiques, sociaux et de sécurité, sa participation aux choix qui le concernent. Ils invitent à repenser les différents temps, dans leur continuité et leur cohérence. **Il s'agit d'offrir aux enfants dans leur singularité une chance égale d'apprendre, de vivre des expériences et activités diversifiées, de favoriser leur bien-être et leur santé, aussi bien physique que mentale, quels que soient les lieux de vie, les milieux sociaux, les situations familiales et les besoins spécifiques.**

⁰¹ Au total, 25 propositions ont été travaillées durant les sessions, puis soumises au vote en session 6. Parmi elles, 20 ont été adoptées à plus de 66% d'adhésion et 5 n'ont pas été adoptées : elles sont accessibles en annexe

Un constat : des temps de l'enfant inadaptés à leurs besoins

Les citoyennes et les citoyens s'accordent sur plusieurs constats centraux qui ont guidé leurs réflexions et constituent le socle de la réorganisation des temps proposée :

→ **L'organisation et l'articulation actuelle des temps des enfants dépendent de contraintes extérieures aux enfants** : le temps de travail des adultes (des parents mais aussi les professionnels qui interviennent au quotidien auprès des enfants), les choix économiques et institutionnels, la disponibilité des transports et des locaux.

→ **L'organisation actuelle du système scolaire, à l'échelle de la journée, de la semaine ou de l'année impose un rythme inadapté au fonctionnement physique, psychique et cognitif des enfants.**

→ **Les enfants sont soumis à un rythme soutenu et fatigant**, du fait de la densité des programmes, de la place occupée par les évaluations ou par l'orientation et de la quantité de devoirs qui génèrent une forte pression. Parmi les pays de l'Union européenne, la France est le troisième pays avec le plus grand volume d'heures d'instruction obligatoire et le cinquième en nombre de jours de vacances. Plus généralement, les enfants subissent un **modèle de société valorisant la productivité et la performance.**

→ **Les temps libres non encadrés se font de plus en plus rares** alors qu'ils sont essentiels pour le développement des enfants.

→ **Les temps d'écran quotidiens moyens des enfants sont en constante augmentation.** L'omniprésence des écrans dans le quotidien des enfants entraîne des conséquences majeures sur leurs apprentissages, leur santé, leur développement.

Plus généralement, la question des temps de l'enfant est traversée par des enjeux majeurs, qui ont été le fil conducteur de l'élaboration de toutes nos propositions : des problématiques de violence, de harcèlement et de santé, du fait d'un manque d'inclusion (notamment vis-à-vis du handicap) ou encore de l'importance des inégalités sociales et territoriales.

En résultent des propositions pour une organisation des temps **rééquilibrée mais aussi plus juste, pour sortir d'une situation de sous-investissement politique, humain et financier.** Ces propositions sont à appliquer différemment en fonction des tranches d'âges. En parallèle, une réorganisation de la gouvernance assure une cohérence d'ensemble et optimise les nouveaux moyens investis.

Un temps scolaire réaménagé autour d'apprentissages plus variés et valorisés à égalité

Les citoyennes et les citoyens souhaitent **assurer une continuité entre les temps périscolaires, scolaires et extrascolaires**, pour qu'ils soient propices au développement. Parce que la qualité des temps compte autant que leur quantité, ils proposent d'**élargir le socle commun de compétences et de connaissances enseignées à l'école** et sur lequel les enfants sont évalués pour mieux conjuguer **savoirs théoriques, apprentissages pratiques, activités artistiques, sportives et méthodes pédagogiques diversifiées**. Une partie de ces activités sont dispensées par des **intervenants extérieurs à l'Éducation nationale** (professionnels, associatifs, bénévoles). Les savoirs théoriques sont enseignés le matin, aux horaires auxquels les capacités d'attention des enfants sont les plus élevées. Ils sont complétés et incarnés l'après-midi par d'autres formes d'apprentissages qui accordent plus de place à la pratique, à l'expérience et à la coopération. Ces apprentissages sont partagés entre des **projets interdisciplinaires**, des ateliers portant sur la vie quotidienne (bricolage, cuisine, couture, gestion du budget, éducation à la citoyenneté) et des **activités culturelles et sportives**, choisies par l'enfant en début d'année lors d'un forum dédié.

Cette nouvelle organisation des temps est complétée par des **séjours/voyages et des semaines à thèmes** organisés chaque année

pour tous les élèves par les établissements en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative. Lors des rentrées structurantes, en sixième ou en seconde, **des temps d'intégration sont prévus**.

Dans cette nouvelle organisation, **les temps d'accueil et de pause** font partie intégrante du projet pédagogique, peu importe que les enfants se défoulent, se reposent, jouent, discutent en liberté, qu'ils s'ennuient ou qu'ils participent aux activités qui leur sont proposées. Ces temps doivent s'accompagner de **l'aménagement d'espaces de repos et d'écoute** propices au répit et à la sérénité. Ils peuvent également servir à échanger informellement avec les parents ou à les informer sur des sujets précis comme le numérique.

Cette nouvelle manière d'appréhender les activités scolaires et non scolaires devrait permettre **d'intégrer tous les enfants, de susciter davantage de plaisir dans les apprentissages, de mieux en transmettre le sens et l'envie d'y participer, de stimuler l'entraide et la bienveillance et de limiter le décrochage scolaire**.

Et concrètement ? De nouveaux rythmes pour mieux apprendre et favoriser le bien-être de l'enfant

→ Les cours commencent à partir de 9h pour le secondaire et se terminent à 15h30 pour tous les niveaux (voire à 16h30 au lycée) avec apprentissages théoriques le matin et apprentissages pratiques et activités culturelles et sportives l'après-midi, ainsi que de vraies pauses de qualité.

→ Pour le secondaire, la durée des cours est raccourcie à 45 minutes effectives.

→ Pour tous les niveaux, la pause déjeuner est étendue à 1h30, dont 30 à 45 minutes consacrées au repas, afin d'offrir un temps de pause serein.

→ À partir de 15h30 (et de 16h30 pour le lycée), un temps est dédié aux devoirs et à des activités culturelles et sportives gratuites et choisies par l'enfant. À noter qu'il n'y a pas eu de consensus sur le caractère facultatif ou obligatoire de ces activités. Celles-ci se tiendront à l'extérieur des établissements à partir du collège (infrastructures, associations et établissements équipés à proximité).

→ Pour tous les niveaux, la charge de devoirs à la maison est allégée et les temps de transports sont réduits, pour ne jamais excéder 45 minutes.

→ La semaine de cours est étalée sur 5 jours, du lundi au vendredi, du primaire jusqu'au lycée ;

→ Le volume de vacances annuel est maintenu et les zones pour les vacances d'hiver et de printemps passent de 3 à 2 pour respecter une alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de repos.

Cette nouvelle organisation des temps est motivée par la volonté de **préserver un équilibre entre les temps de repos, d'apprentissages, de repas, d'activités physiques, de loisirs et les temps libres, dont la valeur éducative est reconnue et considérée à égalité**.

Pour assurer la réussite et la cohérence de cette organisation, les citoyennes et les citoyens plaident pour **l'amélioration des conditions de vie** (rénovation et renaturation des bâtiments), et des **conditions d'exercice de tous les professionnels de l'éducation** qui les entourent (réduction des effectifs dans les classes, augmentation du nombre d'encadrants et de leurs rémunérations, renforcement de leurs formations).

Des temps libres plus nombreux et de qualité, y compris en famille

Pour les citoyennes et les citoyens, les temps libres occupent une place fondamentale dans la vie des enfants. La réorganisation proposée offre plus

de place aux temps libres, grâce à **l'allègement des journées et de la charge de travail, notamment des devoirs**. Pour assurer la qualité de ces temps

et éviter qu'ils ne soient accaparés par les écrans, ils proposent de renforcer **l'éducation aux usages du numérique** et d'améliorer **l'encadrement des usages individuels des écrans**. Ils proposent notamment de **supprimer toute publicité qui leur est adressée par le biais du numérique** et de **paramétrer par défaut le téléphone des enfants à l'achat**, en fonction de leur âge.

En parallèle, les citoyennes et les citoyens proposent d'ouvrir les **établissements en dehors des temps scolaires** pour que

les enfants bénéficient d'un accès plus large à des espaces et équipements adaptés. **Enfin, ils proposent de créer un droit de la parentalité qui impulse un soutien national supérieur à celui qui prévaut et un plus vaste recours des familles aux aides existantes**. Ils revendiquent notamment une augmentation des moyens alloués aux activités proposées pendant les périodes de vacances à destination des enfants placés et des familles les plus précaires ou indisponibles, pour que les vacances ne soient plus un temps qui renforce les inégalités entre les enfants.

Pour une action renforcée et coordonnée de tous les acteurs au service de l'enfance, du national au local

Les propositions de la Convention reposent sur une action ambitieuse et cohérente de tous les acteurs qui place l'enfant au centre. Elles s'appuient sur une gouvernance nationale refondue et participative qui valorise également tous les métiers de l'éducation et assure des investissements à court, moyen et long-terme à la hauteur de l'ambition. L'État garantit l'équité des territoires dans la mise en œuvre de ce cap clair et stable. Ces derniers bénéficient d'une large autonomie pour élaborer un projet éducatif de territoire nouvelle génération (PEdT) et l'ajuster à leurs spécificités locales pour les valoriser.

Un pilotage national fort, garant de l'égalité et de la cohérence

Les citoyennes et citoyens appellent à repenser la **gouvernance** des différents temps de l'enfant pour l'aligner avec leur réorganisation. Ils se positionnent en majorité en faveur d'un **pilotage national fort, assuré par un nouveau ministère de l'Enfance**. Ce nouveau ministère réunit les prérogatives ayant trait aux temps de l'enfant qui sont aujourd'hui morcelées

(Éducation nationale, éducation populaire, sport, culture, usages numériques, affaires sociales, santé, etc.). Le ministère de l'Enfance atteste en particulier **l'égalité reconnaissance et valorisation des différents temps dans l'éducation**. Sa forte composante interministérielle favorise la **coopération** entre les professionnels de l'enfance, de l'Éducation nationale

à l'éducation populaire, en passant par les acteurs de l'aménagement du territoire. Grâce à une nouvelle loi de programmation pluriannuelle, pour assurer le temps long des politiques de l'enfance, ce ministère alloue les moyens financiers et humains nécessaires pour garantir **la mise en œuvre effective, pour tous les enfants**, de la nouvelle organisation des temps proposée : calendrier scolaire et nouveau socle commun d'apprentissages.

Les citoyennes et citoyens proposent que ce ministère impulse notamment :

→ **la création de campus des jeunes**, des bâtiments adaptés aux conséquences du réchauffement climatique, aux nouvelles pédagogies et différents temps, accueillants, flexibles et mieux équipés ;

→ **la mise en œuvre d'un Plan national de mobilité jeunes** visant à réduire significativement tous les temps de transport. Ce Plan garantit

l'accessibilité et la sécurité de toutes les solutions de mobilité, et privilégie les modes de transport actifs et écologiques ;

→ **l'attention apportée aux espaces et temps de restauration**, permettant un petit-déjeuner gratuit de qualité proposé tous les matins, des repas plus équilibrés et durables, comme le prévoit la loi EGalim, avec une tarification sociale généralisée sur la restauration scolaire.

Ce ministère s'appuie sur une **gouvernance participative**. Elle intègre au sein d'un **Conseil de l'Enfance** des citoyens, et en premier lieu des **enfants**, dont la place dans les politiques publiques est centrale, ainsi que des professionnels concernés. Ce Conseil doit protéger les objectifs, les politiques publiques et les moyens humains et financiers des instabilités politiques. Le ministère entretient un lien fort avec les **coordinateurs locaux** qui assurent la mise en œuvre **avec une liberté de décision et une capacité d'action élargies**.

Les Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » obligatoires partout sur les territoires : l'assurance d'une coordination renforcée

Les citoyennes et les citoyens proposent de **rendre obligatoire sur chaque territoire l'élaboration d'un Projet éducatif de territoire (PEdT)**. Ce PEdT a pour mission d'inventer un projet éducatif ajusté aux spécificités et ressources locales, sur la base du cadre imposé nationalement et des moyens reçus à ce titre. Ce PEdT est gouverné par un **comité de pilotage**, se réunissant au minimum une fois par trimestre. Il est notamment chargé de piloter la mise en œuvre du volet pratique du nouveau socle commun d'apprentissages ainsi que le **vivier d'intervenants pluridisciplinaires** mobilisés dans les différents temps de l'enfant. Ce comité de pilotage est soutenu dans ses missions par un **poste dédié de coordinateur PEdT**. Les bonnes pratiques sont communiquées au ministère de l'Enfance.

Introduction

Pourquoi cette Convention citoyenne ?

Le 2 mai 2025, le président de la République a confié au Conseil économique, social et environnemental (CESE) l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Sur saisine du Premier ministre, la question posée aux conventionnels est la suivante : « **Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?** »

Dans sa lettre de saisine, le Premier ministre souligne que le quotidien des enfants « est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments ne soient toujours pensés de façon articulée et globale ».

C'est pourquoi, la saisine ne porte pas seulement sur les rythmes scolaires : elle invite à considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant et opte pour une approche globale qui doit permettre de penser la continuité entre les différents lieux et acteurs de la vie de l'enfant : école, famille, associations, collectivités territoriales, monde du sport et de la culture, etc. Il s'agit d'aborder aussi les enjeux liés à l'usage du numérique et des technologies dans la vie quotidienne des jeunes.

La lettre de saisine insiste également sur la nécessité de prendre en compte les inégalités sociales et territoriales qui influencent fortement le bien-être et les apprentissages des enfants. Elle met en avant des politiques publiques existantes qui « ont permis des avancées » mais dont la mise en cohérence « reste insuffisante ». Enfin, dans un contexte national et international « où le débat politique est polarisé », le Premier ministre invite à ne pas perdre de vue « ceux qui représentent l'avenir du pays : nos enfants ».

Le choix de confier cette réflexion au CESE s'inscrit dans la continuité de sa mission de carrefour de la participation citoyenne, instaurée par la loi organique du 15 janvier 2021.



Qu'est-ce que le CESE ?

Assemblée constitutionnelle de la République aux côtés de l'Assemblée nationale et du Sénat, le CESE est la chambre de la société civile. Il conseille le gouvernement et le parlement, représente les organisations de la société civile et associe les citoyens à la vie démocratique.

La Convention citoyenne sur les Temps de l'enfant est la troisième convention organisée par le CESE, après celle sur le Climat (2019-2020) et celle sur la Fin de vie (2022-2023).

Comment est organisé notre rapport ?

Ce rapport citoyen est organisé en plusieurs parties.

La première partie « *Des temps de l'enfant qui questionnent notre société* » met en lumière nos constats et nos préoccupations. Elle reprend les éléments présentés et discutés dans la phase d'acculturation (sessions 1 et 2) qui nous ont permis d'appréhender le sujet et ses enjeux. Nous avons souhaité consacrer un chapitre aux « *enjeux transverses* », établissant les fils rouges de notre réflexion. C'est un cadre de référence commun pour que, comme demandé dans la lettre de saisine, les temps soient pensés dans leur globalité et dépassent la question du rythme scolaire. Ces enjeux transverses constituent les piliers de nos propositions.

Un autre chapitre est dédié à « *nos évolutions souhaitables* ». Nous avons collectivement travaillé à un avenir désirable. Ce travail de projection a permis de dessiner un horizon commun, un avenir où les temps de l'enfant sont en adéquation avec leur bien-être, leur santé et leur épanouissement. C'est à partir de ce travail que nous avons commencé à décliner le « comment », c'est-à-dire à décrire le chemin pour y parvenir et donc nos propositions concrètes. Nos « *évolutions souhaitables* » constituent la colonne vertébrale de nos propositions, ce qui fait corps et qui articule l'ensemble.

Cette première partie se clôt sur « *les conditions de réussite* » : il s'agit des préalables à mettre en œuvre pour que nos propositions puissent se réaliser et engendrer des conséquences positives.

La deuxième partie du rapport est consacrée aux propositions.

O1

Des temps de l'enfant qui questionnent notre société

A. Des constats et des préoccupations

Les temps de l'enfant recouvrent l'ensemble des moments qui rythment sa vie quotidienne et contribuent à son développement. Ce sont tous les instants où il apprend, joue, se repose, découvre le monde et grandit, à l'école comme en dehors.

Actuellement, ces temps sont organisés autour :

→ **Du temps scolaire**, celui des apprentissages fondamentaux, des cours et des activités éducatives encadrées. Aujourd'hui, environ un tiers du temps total, à l'échelle de l'année (somme des jours d'école, de week-ends, de vacances et de loisirs) est passé à l'école^{O1}.

→ **Des temps périscolaires**, qui se déroulent avant ou après la classe, ou encore pendant la pause méridienne : ils correspondent à ces moments de transition où l'enfant est accueilli en garderie, participe à des ateliers, des études ou des jeux collectifs.

→ **Le temps extrascolaire** s'étend, lui, à toutes les activités menées en dehors de l'école : pratiques sportives, culturelles, artistiques... souvent organisées par les familles, les collectivités territoriales ou les associations locales. 25 % du temps total annuel des enfants est passé dans les « temps et lieux tiers » (activités sportives, culturelles, etc.).

→ **Enfin, il y a le temps libre seul**, avec d'autres ou en famille, celui du repos, des jeux spontanés, de la vie de famille ou de l'usage des écrans, mais aussi celui des vacances, propice à la détente et à la découverte. Ce temps libre concerne 30 % du temps annuel des enfants. Le temps libre non encadré se réduit et se trouve de plus en plus dominé par les écrans : un enfant sur quatre y consacre plus de cinq heures par jour.

Pour la Convention citoyenne, il s'agit de sortir de cette fragmentation scolaire, périscolaire, extrascolaire, temps libre, pour penser les temps de l'enfant dans leur globalité et leur continuité. Pris ensemble, ces différents temps composent l'univers de l'enfance et de l'adolescence : ils façonnent la personnalité de l'enfant, nourrissent ses apprentissages, son imagination et ses relations aux autres, et participent pleinement à sa construction personnelle et sociale.

^{O1} HCFEA, Rapport « Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents », 2018 ; Santé publique France et Ipsos, 2025.

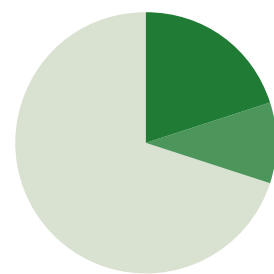
Des temps de l'enfant construits autour de contraintes plutôt que des besoins de l'enfant

L'organisation des temps de l'enfant repose aujourd'hui davantage sur les contraintes des adultes, des institutions ou des territoires (logistiques, économiques...) que sur les besoins et le bien-être de l'enfant. Les horaires scolaires sont fixés en fonction des rythmes de travail des parents, des transports ou de la disponibilité des locaux. Autre contrainte : les réformes successives du système éducatif, menées sans évaluation approfondie de leurs effets, ajoutent parfois de la confusion pour les enfants, les familles, les parties prenantes et la société.

Les différents temps de la vie quotidienne des enfants se superposent et aboutissent à une organisation fragmentée, parfois incohérente, qui ne permet pas à l'enfant de vivre des journées équilibrées ni de se reposer suffisamment. De nombreux enfants se lèvent très tôt pour arriver à l'école et rentrent tard, fatigués, après le périscolaire ou un trajet parfois long.

Les journées sont denses, les pauses trop rares et les devoirs envahissants. La fatigue s'accumule : 20 à 30 % des enfants souffrent d'un déficit chronique de sommeil⁰¹. Les temps libres, essentiels pour rêver, s'ennuyer, jouer ou se retrouver, se réduisent sous le poids des écrans ou de la pression scolaire. Nous constatons que les enfants ne sont pas assez acteurs de leurs apprentissages : on leur demande d'apprendre, mais pas suffisamment de comprendre ce qu'ils apprennent, d'expérimenter, de créer ou de participer aux choix qui les concernent.

Les temps de l'enfant ne peuvent être pensés séparément : leur articulation et leur continuité conditionnent le bien-être de l'enfant, sa santé, son développement et ses apprentissages.



**20 à 30 %
des enfants**
souffrent d'un déficit
chronique de sommeil

⁰¹ Coralie Martin, Rodolphe Charles, Amandine E. Rey, « Déficit en sommeil de l'enfant scolarisé », article de la revue « Médecine pédiatrique », 2019.



Ce qu'en pense le panel d'enfants et d'adolescents

Afin de nourrir les travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, 20 jeunes de 12 à 17 ans (collégiens et lycéens) ont été tirés au sort sur la base du volontariat pour participer à des ateliers délibératifs sur 2 séquences de travail. Les jeunes ont pu contribuer à un diagnostic collectif sur l'articulation des temps de l'enfant, en tenant compte de la diversité de leurs parcours, de leurs expériences et de leurs environnements sociaux. Leurs délibérations ont également fait émerger des propositions concrètes, en lien avec leurs préoccupations spécifiques et leurs vécus.

Durant ces ateliers délibératifs, les jeunes ont souligné que la longueur et l'intensité des journées impactent fortement leur énergie, leur motivation et leur capacité à se concentrer. Cela s'explique à la fois par le temps passé en cours sur des horaires étendus mais aussi par une mauvaise répartition au cours de la journée, les temps de transports et le manque de temps libre, à cause des devoirs – notamment le week-end et pendant les vacances. Ils témoignent de nombreux temps « subis » et non « choisis » dans leur quotidien.

« C'est comme un cercle vicieux : on commence tôt, on finit tard, transports, devoirs, coucher... On n'a pas de temps, on se prive, on ne peut pas profiter. »

Des rythmes scolaires inadaptés aux rythmes biologiques des enfants

Les chercheurs en chronobiologie (la science qui étudie les rythmes biologiques du corps humain) s'accordent depuis longtemps sur un constat clair : **l'organisation actuelle du temps scolaire ne correspond pas aux besoins biologiques et cognitifs des enfants.** Qu'il s'agisse de la journée, de la semaine ou de l'année, le rythme imposé par l'école ne suit pas celui du fonctionnement physique et psychique des enfants.

Selon les chronobiologistes, le matin, par exemple, les collégiens et les lycéens arrivent souvent en classe alors que leur vigilance est encore faible : entre 8h et 9h, leur organisme sort tout juste du sommeil, et leur cerveau n'a pas encore atteint sa pleine capacité d'attention. Ce n'est qu'à partir de 9h30 jusqu'à midi que les facultés de concentration et de mémorisation sont à leur maximum⁰¹. Pourtant, dans la réalité, les emplois du temps scolaires ne tiennent pas toujours compte de ces pics d'efficacité : les apprentissages les plus exigeants, comme les mathématiques ou la lecture, peuvent être placés à des moments de moindre attention et les après-midis s'étirent en apprentissages qui demandent encore beaucoup de concentration.

Sur la semaine et l'année, les rythmes sont également mal ajustés : les semaines sont denses et les périodes de repos parfois mal réparties.

Les enfants ont besoin d'un équilibre entre sommeil réparateur, activité physique, apprentissages stimulants, moments de jeu libre et temps calmes. Or, cet équilibre est souvent rompu. La pression scolaire (devoirs à la maison, évaluations, programmes chargés) et la multiplication d'activités encadrées, sportives ou culturelles, remplissent chaque heure de la journée. Or des rythmes scolaires inadaptés peuvent entraîner une diminution de 10 à 15 % des performances cognitives⁰².

⁰¹ Hubert Montagner, « Les rythmes majeurs de l'enfant », Informations sociales, 2009 et Yvan Touitou & Daniel Bégué, Rapport de l'Académie nationale de médecine sur les rythmes scolaires, 2010.

⁰² Coralie Martin, Rodolphe Charles, Amandine E. Rey, « Déficit en sommeil de l'enfant scolarisé », article de revue, 2018.

Le temps libre, un espace essentiel trop limité aujourd'hui

Le temps libre est essentiel pour le développement et l'équilibre des enfants : il permet le repos, le jeu spontané, l'ennui, la rêverie, la créativité et la construction de soi.

Entre le temps passé à l'école, les activités encadrées, les devoirs, les révisions, le temps libre se fait de plus en plus rare pour les enfants. Un enfant en âge scolaire a peu de temps libre réellement disponible en semaine, c'est-à-dire des moments qu'il peut occuper selon son propre choix, seul, avec ses amis ou en famille (hors sommeil et repas), comparativement à ses heures passées à l'école ou dans des activités périscolaires. Le temps libre augmente le week-end et reste souvent structuré par les activités familiales ou les écrans⁰¹. Autre conséquence : les enfants ont également peu de moments d'ennui, de temps libres « non contraints », une composante pourtant essentielle à leur bien-être et à l'équilibre.

Le temps passé devant les écrans augmente fortement – près de 4h48 par jour en moyenne chez les 11-14 ans, hors école et jusqu'à 5h10 chez les 16-19 ans⁰² – et accapare le temps libre, au détriment des interactions sociales et du jeu libre. 30 % des enfants ne dorment pas assez du fait de l'utilisation de téléphones portables, de la télévision ou des jeux vidéo⁰³.

L'omniprésence des écrans dans le quotidien des enfants, que ce soit dans leur temps libre ou en lien avec l'école (Pronote, Parcoursup...) accentue la pression mentale et la fatigue, altère les fonctions cognitives et empiète sur le temps de repos. Si certains usages numériques peuvent être vertueux, le temps toujours plus important passé seul devant les écrans, en particulier les réseaux sociaux, a des impacts majeurs sur la santé (déficit de l'attention, difficultés de sociabilité, manque de sommeil, problèmes liés à la sédentarité, etc.). Le manque d'accompagnement aux usages et de régulation expose les enfants à des contenus violents, affectant très fortement leur santé mentale.

30 % des enfants
ne dorment pas assez du fait de l'utilisation de téléphones portables, de la télévision ou des jeux vidéo

⁰¹ HCFEA - Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, « Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents », février 2018.

⁰² Carole Bousquet-Bérard et Alexandre Pascal, Rapport de la commission d'experts « Enfants et écrans – À la recherche du temps perdu », avril 2024.

⁰³ Réseau Morphée, « Le sommeil, pays des écrans en veille », 2016.

Des enfants sous pression

Nos enfants grandissent dans une société où la performance et la productivité sont devenues la norme. Dès le plus jeune âge, ils sont soumis à une pression, qu'elle vienne de l'école, des parents ou du regard de la société. L'école, d'abord, valorise encore trop souvent la réussite mesurée par les notes, les classements ou les comparaisons, au détriment du plaisir d'apprendre. Au lycée, Parcoursup accentue cette pression autour de l'orientation.

À la maison, beaucoup de parents, inquiets pour l'avenir de leurs enfants dans un monde compétitif, reproduisent, parfois malgré eux, cette exigence de réussite, en multipliant les activités ou les attentes scolaires. Enfin, la société tout entière renvoie aux enfants un modèle d'efficacité permanente : écrans, réseaux sociaux, publicité, tout valorise la vitesse et la performance. Cette injonction à « faire toujours plus » peut générer anxiété et perte de confiance.



Ce qu'en pense le panel d'enfants et d'adolescents

Les jeunes soulignent l'importance du temps libre et de la notion de liberté dans l'organisation de leurs temps hors scolaire : ils veulent pouvoir, au quotidien, disposer de temps pour soi, pour leurs amis, leur famille et pour leurs activités. Or, selon eux, la lourde charge de travail laisse peu de temps pour d'autres activités, ce qui conduit les jeunes à privilégier les écrans pour se détendre ou décompresser de la fatigue accumulée.

Ils soulignent également qu'ils se sentent obligés de passer du temps sur les écrans : par exemple parce que les activités proposées par les enseignants sont numériques, ou encore par peur de louper la « dernière tendance » et d'être exclus socialement.

Une pression grandissante

Selon les jeunes du panel, « la quantité et la répartition des devoirs, combinées à la pression des évaluations rendent le rythme des journées particulièrement lourd et stressant ».

La nécessité de prendre des décisions importantes dès le collège ou le lycée, associée à l'incertitude sur l'avenir, génèrent une anxiété persistante. Ils témoignent :

- D'une pression sur l'orientation banalisée dès le collège, avec des discours types « si vous ne réussissez pas le brevet, vous n'irez pas au lycée, vous ne ferez pas de bonnes études et vous n'aurez pas des métiers intéressants »
- De choix d'orientation imposés trop tôt
- D'un manque de temps de qualité consacré à l'orientation

« À cause des devoirs, on ne peut pas voir le jour ni faire des activités extrascolaires. Moi ça me coupe dans le piano ; quand j'ai trop de devoirs, ce n'est pas le piano que je priorise. » – Camille

Un manque de moyens financiers et humains

Les temps de l'enfant mobilisent chaque jour des milliers d'acteurs, mais restent paradoxalement l'un des champs les moins dotés en moyens humains et financiers. Ce sous-investissement fragilise l'ensemble de la chaîne éducative et sociale et met en tension les professionnels de l'enfance.

Les citoyennes et citoyens, ainsi que les intervenants, constatent un manque criant de moyens humains et financiers sur la question de l'enfance.

Ce manque de moyens et le fractionnement du temps de travail se traduisent par une pénurie de personnels qualifiés : enseignants, animateurs, éducateurs, accompagnants, AESH et agents territoriaux témoignent d'une surcharge de travail et d'une reconnaissance insuffisante. Dans de nombreux territoires, les communes peinent à recruter des animateurs pour le périscolaire ou les centres de loisirs, entraînant la réduction d'activités et la fermeture de structures.

Les rythmes actuels ne respectent pas les besoins biologiques et les droits fondamentaux de l'enfant : le droit au repos, aux loisirs, à la santé et à la participation garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant⁰¹. C'est pourquoi nous appelons, dans ce rapport, à repenser globalement l'organisation du temps de l'enfant, en partant du bien-être de l'enfant et non des contraintes externes.

⁰¹ La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît à chaque enfant le droit à une organisation de son temps qui respecte son développement et son bien-être : le droit à l'éducation (art. 28), au repos et aux loisirs (art. 31), à la santé (art. 24) et à la participation (art. 12).



Qu'est-ce que le bien-être des enfants ?

Nous pensons que le bien-être des enfants est un état global qui dépasse la seule absence de difficultés ou de souffrance. Il renvoie à un équilibre entre les besoins physiques, psychologiques, affectifs, sociaux et cognitifs de chaque enfant. Le bien-être repose sur un environnement bienveillant et sécurisant, des relations de confiance avec les adultes, la possibilité de s'exprimer et d'être écouté, ainsi qu'un rythme de vie respectueux de ses rythmes biologiques et de ses besoins fondamentaux (repos, jeu, apprentissage, lien social, activités physiques...).

« Le bien-être, c'est se sentir en sécurité, avoir le droit d'être entendu, de se reposer, de jouer, de ne pas être pressé tout le temps. »

« C'est un équilibre entre le corps, la tête et le cœur. »

« Le bien-être, c'est aussi avoir le droit à l'ennui, à la lenteur, à des moments sans performance ». »

« Un enfant bien, c'est un enfant qui dort bien, qui se sent respecté, qui a des adultes attentifs autour de lui, à l'école comme ailleurs. »

Verbatims issus des délibérations des conventionnels

B. Des enjeux transversaux qui éclairent et fondent nos propositions

Les temps de l'enfant ne se résument pas à une question d'horaires ou de calendrier. Ils traduisent des choix collectifs de société. Derrière la manière dont s'organisent les journées, les semaines et les années des enfants, nous interrogeons la société que nous voulons construire.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les propositions qui suivent. Elles reposent sur quatre principes transversaux, qui ont guidé nos réflexions et que nous avons identifiés comme essentiels à la construction d'un temps de l'enfant plus équilibré mais aussi plus juste :

- Protéger les enfants victimes de toute forme de violence
- Inclure tous les enfants et prendre en compte les besoins spécifiques de chacun
- Faire de la santé physique et mentale une priorité
- Réduire les inégalités sociales et territoriales

Ces principes ne constituent pas des thèmes isolés, mais un cadre de référence commun : parce que l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants sont un prérequis, ces principes transverses irriguent et donnent sens à l'ensemble des propositions citoyennes de ce rapport. À ce titre, il serait nécessaire d'organiser une Convention citoyenne dédiée au traitement spécifique de ces enjeux.

ayant des besoins spécifiques en termes d'apprentissage...

L'école est parfois trop rigide : elle se focalise sur la productivité, le fait de finir les programmes, et laisse encore trop souvent de côté les enfants qui ont le plus de difficultés à suivre, qui ont besoin de plus de temps. L'école manque également de places.

Nous appelons à changer de regard sur la différence : c'est le défaut d'ajustement de l'environnement de l'enfant qui est problématique et non l'enfant lui-même. C'est pourquoi, nous plaçons pour :

→ Un renforcement des moyens humains pour mieux accompagner les enfants sur l'ensemble des temps (scolaires, périscolaires...) : recrutement, formation et revalorisation du statut d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), d'éducateurs spécialisés, de psychologues scolaires, d'infirmiers, de médiateurs au sein des écoles.

→ Une meilleure formation initiale et continue de tous les adultes en contact avec les enfants pour comprendre la diversité des besoins et accompagner chaque parcours.

→ Des solutions adaptées et en nombre suffisant pour accueillir tous les enfants. Nos visions divergent quant à savoir si tout enfant, quelles que soient ses singularités ou son/ses handicaps doit pouvoir être accueilli à l'école ordinaire (maternelle, primaire) au moins à temps partiel et conjointement en institut spécialisé, ou si l'accueil en établissements spécialisés n'est pas parfois plus adapté.

→ Une meilleure adaptation du bâti à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

→ La coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux, pour éviter les ruptures dans les parcours des enfants.

Faire de la santé physique et mentale une priorité

Les temps de l'enfant sont aussi un enjeu de santé publique. Nous considérons que la santé physique est une des conditions d'une bonne santé mentale. Dans cette perspective, nous avons insufflé dans nos propositions à la fois des actions de détection et de prévention. Pour nous, les adultes doivent développer un ensemble de compétences psychosociales, c'est-à-dire des compétences permettant aux individus de gérer leurs émotions, de résoudre des problèmes, de prendre des décisions, de communiquer efficacement et développer des relations

saines, et de pouvoir les transmettre aux enfants.

Notre premier constat alarmant est celui de **la fatigue des enfants et des jeunes** : due aux temps de transports trop longs, aux rythmes scolaires trop soutenus, à la charge de travail trop importante, et à la sur-sollicitation. Ce manque de sommeil a des conséquences majeures : fatigue chronique, perturbations de l'appétit, troubles de l'attention et des apprentissages, irritabilité...

Nous sommes également préoccupés par la **sédentarité grandissante** des enfants et des jeunes alors qu'ils ont besoin de bouger, de sortir, d'être en lien avec la nature, tant pour la santé physique que mentale. Seulement 33 % des filles et 51 % des garçons âgés de 6 à 17 ans atteignent les recommandations d'activité physique en France⁰⁶. La charge de travail trop importante (devoirs, évaluation, poids des cartables), la pression due aux notes et à l'orientation, le climat de compétitivité et de productivité du système scolaire actuel suscitent **un sentiment de surcharge, de mal-être** et une forte anxiété chez les enfants et les jeunes. Plus de deux jeunes sur cinq présentent des troubles anxieux, et 26 % des adolescents déclarent être souvent angoissés avant d'aller en classe⁰⁷.



**Plus de
2 jeunes sur 5**

**présentent des troubles
anxieux et 26 % des
adolescents déclarent être
souvent angoissés avant
d'aller en classe**

Le bien-être physique et mental est la condition première de l'apprentissage et de la confiance en soi. **Pour nous, la santé physique comme mentale doit être au cœur de l'organisation du temps scolaire et de la vie quotidienne des enfants.**

Ci-après, quelques exemples de bonnes pratiques de détection et de prévention à valoriser :

Pour favoriser la santé physique

→ Créer des bâtiments scolaires véritablement inclusifs, à la fois accessibles et pensés pour le bien-être sensoriel des élèves : meilleure acoustique, éclairage adapté, signalétique claire, espaces calmes.

→ Donner davantage de place aux activités physiques, artistiques et manuelles dans le quotidien des enfants. Pour favoriser l'atteinte des recommandations d'activité physique, il est essentiel de renforcer la prévention et d'encourager la pratique sportive, sans imposer la compétition. Des cours d'EPS adaptés doivent être proposés lorsque nécessaire, et la mixité dans les pratiques sportives doit être soutenue.

→ Renforcer la prévention autour du sommeil (temps de repos, heure limite de coucher) et d'une alimentation saine, variée et de qualité.

Pour favoriser la santé mentale

→ Former les adultes à la détection du mal-être et des troubles (anxiété, troubles psychologiques, phobie scolaire...), notamment avec les formations Premiers secours citoyen (PSC) et Premiers Secours en santé mentale (PSSM) en assurant qu'un suivi puisse être assuré en cas de détection d'un problème.

→ Ouvrir davantage d'espaces d'écoute et de prise en compte de la parole et des émotions des enfants.

→ Laisser la place aux temps libres et de repos dans la journée des enfants, en leur proposant des pratiques relaxantes.

→ Sensibiliser sur la compréhension et l'expression des émotions, l'importance de la voix des autres, la confiance en soi, cours d'empathie, les compétences psychosociales.

→ Éduquer sur le rôle et l'importance des psychologues pour que ce ne soit plus un sujet de honte.

En lien avec l'enjeu transversal sur la lutte contre le harcèlement et les violences, nous proposons :

→ L'organisation chaque année d'un dépistage des violences sexuelles sur les enfants, selon la méthodologie de questionnement systématique de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise).

→ Une consultation de suivi de la santé mentale et physique.

Réduire les inégalités sociales et territoriales

Les temps de l'enfant mettent en lumière des inégalités sociales, territoriales et culturelles profondes. 71 % des enfants issus de familles modestes ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle, contre 38 % des enfants de milieux favorisés⁰¹.

Les écarts se creusent aussi selon les territoires : une commune rurale sur quatre ne propose plus d'activités encadrées le mercredi, contre une sur dix en milieu urbain⁰². Les territoires ultramarins sont aussi particulièrement touchés par ces inégalités avec une offre périscolaire ou culturelle beaucoup plus restreinte qu'en métropole. Selon l'INED, dans les départements et régions d'Outre-mer, en 2021 près d'une famille sur deux est monoparentale (46 %) soit deux fois plus que dans l'Hexagone (23 %). Le taux de pauvreté dans les Outre-mer est important :

77,3 % à Mayotte, près de 53 % en Guyane, 36,1 % à La Réunion, 34,5 % en Guadeloupe et 26,8 % en Martinique selon l'Insee.

Nous avons été frappés, dès nos premiers échanges, par ce sentiment d'injustice territoriale : selon l'endroit et le milieu familial où l'on grandit, les opportunités

71 % des enfants issus de familles modestes

ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle, contre 38 % des enfants dont les parents disposent de hauts revenus

⁰¹ Défenseur des droits, rapport « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », 2023.

⁰² Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), « Les accueils de loisirs sans hébergement : évolutions et disparités territoriales », 2022.

ne sont pas les mêmes. Les enfants n'ont pas tous accès à des activités éducatives, sportives ou culturelles de qualité. Dans de nombreux territoires, les équipements manquent, les professionnels sont trop peu nombreux, les associations disparaissent.

À cela s'ajoutent les **inégalités de transport et de mobilité** : dans certaines zones rurales, montagneuses, ultramarines ou périurbaines, les enfants passent beaucoup de temps dans les transports, dépendant des horaires des bus scolaires ou de la disponibilité de leurs parents. Cela allonge leurs journées, réduit leur temps de repos et limite leur temps d'activités. La question des devoirs à la maison est aussi une source d'inégalités entre les familles tout comme la question des vacances.

Selon le Crédoc, en 2024, hors période de crise, le taux de départ en vacances est assez stable, autour de 60 %. Partir dépend aussi du milieu social, bien que cela soit considéré comme essentiel au bien-être de l'enfant. 78 % des cadres supérieurs partent en vacances, contre 47 % des ouvriers.

78 % des cadres supérieurs
partent en vacances, contre 47 % des ouvriers

Plusieurs études montrent que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents. En moyenne, à l'école, 3,4 élèves par classe, en élémentaire, arrivent en classe le ventre vide. Les raisons invoquées sont, dans l'ordre, le manque d'appétit, le manque de temps, le lever précoce, le stress, l'absence des parents le matin et les raisons

économiques. Ainsi, selon le ministère de l'Éducation nationale, 13 % des enfants scolarisés en Rep et Rep+ arrivent à l'école le ventre vide et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions pour leurs apprentissages.



13 % des enfants

scolarisés en Rep et Rep+ arrivent à l'école sans avoir mangé

Ces écarts ont des conséquences directes sur le bien-être, le développement et les apprentissages de chaque enfant.

Garantir à chaque enfant, où qu'il vive, la possibilité d'apprendre, de jouer, de se cultiver et de se découvrir, c'est offrir à tous les mêmes chances d'émancipation et de développement.

C'est pourquoi nous proposons de :

→ Garantir les moyens, les équipements, le corps enseignant et les encadrants dans l'intégralité des établissements scolaires et éducatifs pour permettre un enseignement de qualité.

→ Réorganiser les rythmes scolaires dans les établissements publics comme privés.

→ Mieux coordonner les acteurs de territoire

territoires défavorisés, ruraux comme urbains, hexagonaux et ultramarins.

→ Améliorer l'accès à l'information pour les familles sur les dispositifs existants.

→ Encourager les partenariats locaux pour mutualiser les ressources et valoriser les initiatives réussies des territoires.



L'école française, miroir des inégalités sociales

L'école française reste l'une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE.

Selon les résultats de PISA 2022, la France se classe parmi les nations où les performances scolaires dépendent le plus fortement du milieu socio-économique : près d'un tiers des écarts de résultats entre élèves s'expliquent par l'origine sociale. Cette corrélation est presque deux fois plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE. Les enfants issus des milieux favorisés ont ainsi beaucoup plus de chances d'obtenir de bons résultats, d'accéder aux filières générales et à l'enseignement supérieur. L'Insee confirme cette réalité : **un enfant de cadre a encore trois fois plus de chances d'obtenir un baccalauréat général qu'un enfant d'ouvrier.**

Ces écarts se cumulent tout au long du parcours scolaire : dès la maternelle par les différences de vocabulaire, puis dans l'orientation, où les enfants des milieux populaires sont surreprésentés dans les filières professionnelles. **Ces chiffres rappellent que l'école, loin de corriger les inégalités sociales, tend encore trop souvent à les reproduire.**



Zoom sur les ateliers territoriaux

Les ateliers territoriaux ont été organisés entre juillet et septembre 2025 pour alimenter les travaux de la Convention citoyenne en donnant la parole aux acteurs des territoires et aux enfants eux-mêmes.

L'objectif ? Comprendre comment les spécificités locales influencent l'articulation des temps de la vie quotidienne des enfants. Trois formats d'ateliers ont rythmé cette démarche : les ateliers « voix de l'enfant », menés dans des écoles ou centres de loisirs, les ateliers « multipartites » qui ont réuni les principaux acteurs de l'éducation d'un territoire et les ateliers d'élus, en ligne.

Les inégalités sociales et territoriales : un fil rouge des témoignages

Les ateliers territoriaux ont mis en évidence des **inégalités profondes entre les enfants selon leur lieu de vie, leur situation sociale et l'accès aux services éducatifs, culturels et de santé.**

Dans certaines zones rurales, les familles font face à un manque d'équipements, d'activités périscolaires et de professionnels qualifiés. Certaines petites communes peinent à recruter des animateurs, à maintenir une offre d'activités

diversifiée et à garantir des conditions d'accueil de qualité. Dans de nombreux quartiers populaires, l'offre existe mais reste inégalement accessible : les coûts, la méconnaissance des dispositifs et un sentiment d'illégitimité freinent la participation. Dans les territoires ultramarins, les contraintes climatiques, les durées de trajet entre domicile et école, la faiblesse des infrastructures et le coût de la vie renforcent encore ces écarts.

Les transports, un révélateur d'inégalités territoriales

Dans certains territoires ruraux, péri-urbains et ultramarins, les trajets longs et fatigants (parfois plus de deux heures par jour) perturbent le sommeil, la concentration et les temps libres des enfants. Les horaires des transports sont souvent calés sur ceux des parents qui travaillent. Cette situation renforce la dépendance à l'automobile et l'isolement des familles sans véhicule. À l'inverse, dans les zones urbaines, si les réseaux de transport sont plus denses, leur coût ou leur dangerosité limitent parfois l'autonomie des enfants.

C. Nos évolutions souhaitables

Donner toute sa place à l'enfant dans la société

Nous voulons une société qui reconnaisse pleinement l'enfant comme un citoyen à part entière, capable de penser, de ressentir et de contribuer aux politiques publiques.

Trop souvent, les décisions qui le concernent sont prises sans lui, alors même qu'il en subit directement les conséquences. Donner plus de place à l'enfant, c'est lui permettre de s'exprimer, d'être écouté et pris au sérieux dans tous les espaces où se joue sa vie : à l'école, dans sa famille, dans la cité. C'est aussi intégrer ses besoins, sa parole et ses droits dans toutes les politiques publiques.

Un socle commun élargi pour apprendre autrement

Nous souhaitons que tous les enfants bénéficient d'un socle commun de compétences et de connaissances élargi, qui conjugue savoirs fondamentaux, apprentissages pratiques, artistiques, sportifs et méthodes pédagogiques diversifiées. Le matin doit être consacré aux apprentissages théoriques qui requièrent le plus d'attention dans le respect des rythmes biologiques des enfants.

L'après-midi doit s'ouvrir à d'autres formes d'apprentissages : par la pratique, par l'expérience, par la coopération. Nous voulons y intégrer des projets interdisciplinaires, des ateliers de la vie quotidienne (bricolage, cuisine, couture, gestion du budget, éducation à la citoyenneté) ainsi que des activités artistiques, culturelles et sportives.

Ces apprentissages doivent avoir la même valeur que les savoirs fondamentaux, être pris en compte dans l'évaluation (au-delà des notes) et le parcours de l'enfant afin qu'il puisse être valorisé dans toutes ses capacités et potentialités. Ces apprentissages se complètent, se nourrissent et sont pensés en continuité.

Apprendre autrement, c'est aussi apprendre avec d'autres : enseignants, intervenants extérieurs (professionnels du monde du travail, autres professeurs...), associations d'éducation populaire, bénévoles, seniors...

Ce nouveau socle suppose aussi de repenser le rythme global de la journée, de la semaine et de l'année scolaire, pour mieux répartir les temps d'apprentissage et de repos, éviter la fatigue accumulée et redonner du souffle à la vie des enfants.

Un pilotage national fort, garant de l'égalité et de la cohérence dans les territoires

Nous affirmons la nécessité d'un pilotage national fort, qui fixe un cap clair, assure l'équité entre les territoires. Pour valoriser la diversité des savoirs, il reconnaît pleinement la place de l'éducation populaire, dans la politique éducative.

L'État doit être garant du cadre commun : socle élargi, horaires, programmes, moyens, bâtiments, mobilité et veiller à ce que chaque enfant, où qu'il vive, ait accès à des activités diverses, sur son territoire.

Ce pilotage fort doit être moins dépendant des aléas politiques et doit assurer la pérennité des politiques publiques concernant les temps des enfants. Il doit également s'articuler avec une mise en œuvre locale qui valorise la diversité.

Une mise en œuvre locale qui valorise la diversité

Dans ce cadre commun, nous croyons en la capacité des territoires à adapter leur offre, à inventer un projet éducatif proche de la réalité de leur terrain. Chaque territoire doit pouvoir tenir compte de ses spécificités rurales, urbaines ou ultramarines et mobiliser ses ressources locales : associations, structures culturelles, acteurs économiques, environnement naturel.

Les écoles doivent devenir le cœur de véritables campus des jeunes, ouverts sur leur environnement, connectés à la vie du quartier ou du village, et porteurs d'un projet collectif.

Nous voulons une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités, les acteurs éducatifs, les acteurs économiques... pour généraliser et renforcer les projets éducatifs de territoire. L'autonomie locale ne doit pas creuser les inégalités.

Des temps libres vraiment libres

Nous voulons redonner à l'enfant du temps libre, du vrai temps libre. Du temps pour ne rien faire, pour jouer, rêver, s'ennuyer, discuter, se reposer. Ces moments ne sont pas du « vide » : ils sont essentiels au développement, à la santé mentale et à la créativité des enfants.

C'est pourquoi, nous souhaitons repenser la place des devoirs et réduire le temps passé devant les écrans. Le temps après l'école doit redevenir un espace de liberté et de lien, non de surcharge.

Concernant les écrans, nous appelons à une éducation collective à leurs usages, fondée sur la prévention, l'accompagnement et la responsabilisation, plutôt que sur la seule interdiction.

Une parentalité accompagnée

Nous voulons aussi que les parents puissent retrouver du temps et de la place dans la vie de leurs enfants. Leur rôle est essentiel, non seulement dans l'éducation mais aussi dans le bien-être quotidien. Nous souhaitons que le temps familial soit un temps de qualité, libéré de la pression scolaire et des contraintes professionnelles et logistiques. Les parents doivent pouvoir être davantage associés à la vie de l'école, informés, soutenus et accompagnés, quel que soit leur milieu social.

Nous défendons la reconnaissance d'un **droit de la parentalité**, qui garantisse à chacun la possibilité d'exercer son rôle de parent dans de bonnes conditions. **L'accompagnement à la parentalité ne vise pas à uniformiser les modèles d'éducation** : il s'agit de soutenir les parents dans le respect de leur histoire, de leurs valeurs et de leurs choix. Être parent, c'est transmettre, mais aussi apprendre, douter, chercher de l'aide quand c'est nécessaire.

Nos propositions s'adressent à la variété des structures familiales et ne mettent pas de côté les enfants qui n'évoluent pas dans un environnement familial classique. Nous pensons notamment aux enfants placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), à ceux qui grandissent loin de leurs parents, chez leurs grands-parents ou dans d'autres cadres lorsque les parents sont décédés ou incarcérés. Il ne s'agit pas de stigmatiser les enfants en difficulté ni leurs familles : tout parent, quel que soit son parcours, peut avoir besoin d'aide, de soutien ou simplement d'écoute à un moment de sa vie. La parentalité n'est pas un savoir acquis, mais une responsabilité partagée qui mérite d'être accompagnée avec bienveillance et respect.

D. Des conditions de réussite à la mise en œuvre des propositions

Nos propositions ne pourront porter leurs fruits que si ces conditions sont réunies :

Penser le temps long pour garantir l'efficacité des politiques éducatives

Les effets d'une politique éducative s'observent sur un temps long, rarement avant cinq à dix ans après sa mise en œuvre. Pour qu'une réforme porte ses fruits, il est essentiel de garantir la stabilité des orientations et des moyens dans la durée. Les politiques doivent être conçues comme des trajectoires continues, soutenues par une évaluation régulière et partagée, plutôt que comme des changements successifs à court terme. La réussite repose ainsi sur la constance des objectifs, la pérennité des financements, et la confiance accordée aux acteurs de terrain pour adapter les dispositifs au fil du temps.

Investir dans l'enfance maintenant et sur le long terme

D'après les économistes, la dépense éducative représentait 6,8 % du PIB en 2024, soit 1 point de moins qu'au milieu des années 1990 (7,8 %) ⁰¹. Nos enfants subissent les conséquences de ce désinvestissement. Nous devons arrêter toute économie faite sur nos enfants et sur les professionnels qui les entourent.

Nos propositions ne pourront s'appliquer sans que les moyens humains et financiers au service de toute la jeunesse ne soient réhaussés dès maintenant et sur le temps long. Ces investissements doivent être renforcés de manière urgente et plus spécifiquement au service des enfants les plus fragiles, les plus précaires, ceux en situation de handicap ainsi que des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance.

⁰¹ Voir les travaux d'Élise Huillery.

Il nous faut être volontaristes. Rapidement, nous devons investir :

→ **Dans la formation de la jeunesse et dans celle de ses encadrants** : les professeurs, les animateurs et les bénévoles. À titre d'exemple, l'acquisition par tous les enfants de compétences psychosociales nous semble pouvoir être particulièrement avantageuse pour la société, sur le temps long. Elle demande une augmentation des investissements dédiés. Par ailleurs, nous sommes marqués par la différence d'investissements entre le primaire, le collège et le lycée. Les investissements dans l'école primaire qui permettent, entre autres, de lutter contre la reproduction sociale doivent être similaires à ceux déployés pour le collège et le lycée, c'est-à-dire révisés à la hausse.

→ **Dans la santé de la jeunesse**, là où les bienfaits sont immédiats et durables. L'accès des jeunes aux sports peut par exemple leur éviter des problèmes cardiaques plus âgés.

→ **Dans les activités culturelles, sportives et de loisirs** qui sont proposées aux enfants pendant l'année et pendant les vacances pour les rendre accessibles à toutes les familles. Par exemple, des dispositifs existent, comme les « Pass », mais leur périmètre tend à se rétrécir du fait des baisses de financements successives. Nous souhaitons les réalimenter.

Ces investissements au service de l'enfance doivent être continus et pérennes. Du temps doit être laissé aux réformes, pour qu'elles aient l'opportunité de se mettre en place, de vivre et de produire leurs effets. Pour cela, nous

proposons que ces investissements soient décidés par une loi de programmation pluriannuelle et qu'ils soient portés par un pilote national, avec un fonctionnement permettant d'en décorréliser les actions du calendrier électoral. Cela doit permettre de sanctuariser les budgets dédiés à l'enfance ou de ne les revoir qu'à la hausse. Nous devons également profiter de la baisse démographique pour que les moyens accordés à chaque enfant soient plus importants et surtout ne pas se servir de cet argument pour baisser les dépenses.

Ces transformations représentent un travail important, de longue haleine. Nous devons être patients pour en voir les effets. Si les propositions les plus simples doivent être mises en place rapidement – comme l'amélioration des conditions de travail des professeurs ; d'autres, comme la rénovation du bâti scolaire, nécessitent du temps. Le plan national de rénovation des bâtiments scolaires implique des sommes considérables sur une période d'au moins 20 à 30 ans. Pour cela, il faudra multiplier les moyens de financement, par exemple avoir recours à l'emprunt.

Investir dans la jeunesse c'est investir plus largement pour l'avenir de la société, pour une démocratie plus saine, pour une diminution des violences, du harcèlement, de l'individualisme. Investir c'est prévenir, c'est entourer, former des adultes et des citoyens de demain épanouis, éclairés, en bonne santé, qui auront plus de facilités à interagir et à s'investir dans et pour la société.

Nous sommes conscients de l'ambition que nous portons, des nombreux changements qu'elle implique. Nous l'assumons.

Inclure les enfants, les jeunes et les professionnels de l'enfance dans la décision publique en matière d'éducation

La réussite des politiques éducatives passe par une démarche participative élargie, qui reconnaît la place des enfants, des jeunes et des professionnels comme des acteurs à part entière de la construction des politiques publiques.

Il ne s'agit pas seulement d'associer les élèves aux décisions scolaires, mais de réinvestir la participation citoyenne et

la consultation des acteurs dans l'ensemble des temps de l'enfance. Associer les enseignants, animateurs et éducateurs, c'est faire de l'éducation un projet collectif de société, fondé sur le dialogue et la co-construction. Cette implication partagée renforce la légitimité des politiques, leur cohérence sur le terrain et leur capacité à répondre réellement aux besoins des enfants.

Réduire les effectifs des classes

La réduction des effectifs dans les classes est une condition de réussite essentielle à nos propositions.

La réduction des effectifs permet un apprentissage de meilleure qualité et plus efficace. Elle est bénéfique à plusieurs égards. Elle permet :

- Plus d'individualisation dans les apprentissages et d'adaptation à la situation de chaque élève en favorisant notamment l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- De « devenir acteur » de son cours comme l'a exprimé le panel de jeunes. C'est un format propice aux travaux pratiques, aux jeux et apprentissages interactifs. La prise de parole est facilitée pour les enfants.

→ Une ambiance de classe plus calme et plus sereine, avec plus d'écoute des uns envers les autres, et ainsi une meilleure connaissance et cohésion des élèves entre eux.

→ Une réduction du temps de mise au travail et moins d'efforts de discipline de la part de l'enseignant. C'est une condition de réussite essentielle au passage des cours de 55 à 45 minutes effectives que nous proposons.

→ D'alléger la journée d'apprentissage et de réduire la fatigue des enfants mais également de l'enseignant.

Réduire les effectifs, c'est aussi renforcer le nombre d'accompagnants par classe, en prenant en compte le taux d'encadrement. Par ailleurs, la réduction des effectifs peut rendre le métier d'enseignant plus agréable à exercer et augmente ainsi l'attractivité de ce métier.

La qualité des temps d'apprentissage de l'enfant demande de repenser des méthodes plus diversifiées, interactives et adaptées au contexte actuel. Celui-ci est marqué par une rupture technologique (les technologies et l'intelligence artificielle bouleversent nos façons d'apprendre et de communiquer) qui crée aussi de nouveaux risques, comme la désinformation. Il est marqué aussi par un besoin de nourrir des liens à la nature et au vivant.

Réduire les temps de trajet

Il est essentiel de réduire les temps de trajet pour diminuer la fatigue des enfants, leur éviter de se lever tôt le matin. Réduire les temps de trajet permettra aussi de dégager du temps pour des activités extrascolaires et le temps libre.

Tous les temps de trajets des enfants doivent être réduits, qu'ils soient du domicile à l'établissement scolaire, ou aux activités. La sécurité des enfants sur les trajets est une priorité. De nombreux facteurs doivent être pris en compte : milieu rural ou urbain, composition de la famille (famille monoparentale, disponibilité des parents, autonomie des enfants), la sécurisation des espaces pour la mobilité des enfants, penser des mobilités douces (pistes cyclables, bus, trottoirs, accès à des vélos, trottinettes, éclairage des

Le temps de l'enfant et son parcours doivent être pensés comme un tout, dans un cadre national et dans une déclinaison adaptée au contexte local. Le cadrage par les programmes restera essentiel pour continuer à faire Nation par l'école, tout en donnant une liberté de mise en œuvre, notamment en liant les programmes aux projets éducatifs de territoires.

espaces publics), fréquence de desserte des transports en commun, maintien et réouverture de ligne.

De nombreux services existent déjà (ramassage scolaire, services de transport adaptés pour les enfants). Nous souhaitons améliorer ces dispositifs pour réduire les temps de trajets de tous les enfants, où qu'ils habitent, notamment en pensant l'intermodalité (vélos dans le bus, garage pour les vélos dans les gares ou établissements scolaires...). Il est par ailleurs nécessaire de maintenir un maillage territorial d'établissements scolaires à proximité des zones d'habitation et de proposer, pour les territoires isolés, des solutions adaptées. Nous le développons plus particulièrement dans la proposition 17.

Adapter le bâti scolaire

Aujourd'hui, beaucoup d'établissements scolaires sont vieillissants, mal isolés, peu adaptés. Les espaces et des lieux d'apprentissage impactent le bien-être des élèves et des personnels.

Repenser les temps de l'enfant implique de repenser les espaces de son environnement. Cela nécessite un investissement et une planification sur le long terme, par l'élaboration d'une stratégie bâtiminaire sur 20 à 30 ans afin de dépasser les cycles politiques et d'inscrire les projets dans une vision durable.

Diversifier les apprentissages suppose également de repenser la flexibilité des espaces (modularité, polyvalence...) et d'offrir des lieux dédiés aux loisirs, aux jeux, aux zones de calme et de repos, pour en faire un campus des jeunes.

Nous souhaitons aller au-delà de la seule fonctionnalité du bâti, pour viser une esthétique stimulante. Par ailleurs, nous soulignons la nécessité de continuer à intégrer systématiquement les exigences environnementales et les enjeux du changement climatique – végétalisation, performance énergétique, normes thermiques, gestion des ressources – dans la conception et la rénovation des bâtiments.

L'État sera chargé de définir un cahier des charges national exigeant pour tous les établissements scolaires. Une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales permettra d'assurer la cohérence des orientations et la continuité des projets. Un réengagement fort de l'État dans l'investissement bâtiminaire est nécessaire, afin de ne pas faire reposer cette responsabilité uniquement sur les collectivités locales. Nous développons plus précisément ces points dans les propositions 14 et 15.

O2

Les propositions

20 propositions pour mieux structurer les temps des enfants



A. Restructurer les temps de l'enfant

pour adapter les rythmes aux besoins biologiques, diversifier les apprentissages et offrir davantage de temps libre

LE MATIN

Proposition 1 : Mettre en place un temps d'accueil échelonné avant les cours pour tous les niveaux

120 votants : POUR **89,2 %** (107 voix) • CONTRE **5 %** (6 voix) • ABSTENTION : **5,8 %** (7 voix)

Constat et bénéfices attendus

Cette proposition répond à la nécessité de **proposer un accueil aux enfants qui n'ont pas d'autres choix que d'arriver tôt le matin**, du fait des contraintes professionnelles des parents. Nous proposons qu'un accueil soit mis en place pour que les enfants et les adolescents n'aient plus à patienter seuls dans la rue ou chez eux.

La mise en place d'un accueil échelonné et facultatif avant le début des cours présente plusieurs bénéfices :

- L'accueil échelonné contribue à préserver le **temps de repos des élèves** en ouvrant la possibilité de prendre un petit-déjeuner à l'école, permettant ainsi aux enfants de dormir un peu plus longtemps le matin. Par ailleurs, l'accueil échelonné favorise le démarrage de la journée en douceur, sans stress.
- Sur le plan de la santé et de la lutte contre les inégalités et la précarité, il permet de **garantir un petit-déjeuner pour tous les enfants**, reconnu pour améliorer les capacités cognitives.

- L'accueil échelonné instaure un espace de liberté pour les enfants, qui est également une opportunité de découvrir en autonomie d'autres compétences et apprentissages.
- Il favorise le lien entre parents, enseignants et enfants, en créant des opportunités d'**échanges informels et conviviaux**.
- L'accueil échelonné constitue également une réelle opportunité pour **faciliter la gestion du transport scolaire**. En permettant de répartir progressivement les arrivées dans une plus grande flexibilité, cet accueil rend possible l'optimisation des circuits, la réutilisation des véhicules sur plusieurs trajets et parcours ainsi qu'une meilleure organisation des correspondances (ce qui permet aussi de sécuriser davantage les emplois des chauffeurs en situation précaire).

Mise en œuvre concrète

La mise en place d'un accueil échelonné avant le début des cours est obligatoire pour l'ensemble des établissements scolaires. Toutefois, les conditions de mise en place et les horaires précis sont confiés aux territoires afin de permettre une flexibilité et une adaptation aux spécificités de chaque territoire. L'accueil doit toutefois respecter le cadre détaillé ci-après.

1. **L'accueil proposé est différent selon les âges** : en primaire, il s'agit d'un temps avec des activités plus ou moins encadrées tandis que pour le secondaire, cet accueil se fait en autonomie afin de favoriser la sociabilisation des jeunes.

2. **Cet accueil permet de proposer un petit-déjeuner gratuit et une transition douce entre le réveil et les classes.** Celui-ci peut être proposé mais il est possible d'apporter son propre petit-déjeuner, s'il le souhaite.

3. Le temps d'accueil peut être ponctuellement l'opportunité de rencontre parents / enseignants / (accompagnants) dans le cadre d'un **café-parents** (à élargir aux grands-parents et assistantes maternelles), animé si possible par un duo d'enseignants.

4. **Le choix du lieu d'accueil est laissé aux autorités locales mais avec la condition qu'il se situe soit à l'école soit dans un bâtiment situé à proximité de l'école** afin de limiter les transports des enfants. Il faut toutefois que les salles soient adaptées à des temps calmes et que l'accueil soit effectué en dehors des salles de cours (par exemple, possibilité pour les lycées d'ouvrir les CDI qui sont des espaces calmes).
5. L'organisation des activités dans le cadre de l'accueil échelonné et facultatif doit prendre en compte les contraintes liées à l'arrivée progressive des enfants, notamment pour les activités qui nécessitent une **continuité** dans la pratique. Il convient donc d'alterner des activités en autonomie avec des séances animées par un intervenant extérieur une à deux fois par semaine, comme des étirements ou de la relaxation.

Il n'y a toutefois **pas d'obligation de présence** pour les enfants :

→ **Afin de s'adapter aux rythmes et aux préférences de chaque enfant** (certains se lèvent plus tôt et voudraient arriver plus tôt, d'autres non).

→ **Des différences de lieux de vie** peuvent justifier le besoin de certains enfants de disposer d'un espace d'accueil adapté ou de rester chez soi.

→ **Les parents doivent conserver la liberté de choix** quant à la participation de leur enfant à cet accueil.

Déclinaison par classe d'âge

Primaire	Temps d'accueil avec des activités plus ou moins encadrées (repas, jeu, lecture, dessin).
Secondaire	Temps d'accueil en autonomie dans des espaces au sein des établissements qui soient adaptés (foyer, CDI, cantine...) afin de favoriser des moments de sociabilité entre jeunes.

Conditions de réussite

- La mise à disposition de cette offre pour les familles doit être **offerte de manière obligatoire** dans chaque établissement **mais son usage est facultatif et sur inscription pour les enfants.**

→ **Garder une souplesse et une flexibilité pour adapter la mise en œuvre de l'accueil** aux spécificités territoriales et au contexte local. Si l'école ne dispose pas de salle adaptée ou manque de salles, l'accueil peut se faire dans des espaces situés juste à côté pour éviter des déplacements trop longs des enfants ou des enjeux organisationnels autour de ces déplacements.

→ **Adapter le bâti et les espaces** pour mettre à disposition un espace d'accueil en dehors des salles de cours. Il s'agit d'avoir bien deux espaces pour les enfants (distincts de leur salle de cours)
- et adaptés aux temps calmes. Pour cela, il faut concevoir les bâtiments et les espaces communs de manière à favoriser la qualité de ces moments d'accueil.

→ **Adapter l'offre de transport** à cet accueil échelonné et au décalage des cours à 9h pour les collèges et lycées.

→ **Assurer la communication de cet accueil** pour qu'il soit connu des familles.

→ **Le financement de l'accueil** et du petit-déjeuner sera mis en œuvre dans le cadre du PEdT, avec une contribution de l'État et des communes ou intercommunalités.

→ Le **café-parents** ne doit pas devenir un lieu de doléances et d'échanges centré sur des problématiques individuelles.

Proposition 2 :
Reculer le début des cours à partir de 9h au collège et au lycée

123 votants : POUR 95,1 % (117 voix) • CONTRE 2,4 % (3 voix) • ABSTENTION : 2,4 % (3 voix)

Constat et bénéfices attendus

Les chronobiologistes s'accordent unanimement pour affirmer qu'il ne faut pas commencer les cours avant 9h au collège et au lycée, afin de répondre aux besoins physiologiques des adolescents. En effet, l'adolescent s'endort plus tard naturellement (sécrétion plus tardive de mélatonine, l'hormone naturelle qui prépare le corps à dormir) et se réveille naturellement plus

tard. Ainsi, nous proposons le décalage de l'heure de début des cours à 9h, afin de permettre aux adolescents de bénéficier d'un temps de repos plus adapté à leurs besoins physiologiques et rythmes biologiques.

Déclinaison par classe d'âge

Maternelle

- **Favoriser les apprentissages pratiques dans l'école** afin de mettre en place un cadre cohérent et sécurisant et qui permette un meilleur encadrement et une continuité (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales).
- **Garantir la possibilité de faire la sieste** après la pause méridienne, pour les enfants de la petite à la grande section. Cela suppose d'aménager dans tous les établissements des espaces pour la sieste.
- L'apprentissage par la pratique, le jeu et les projets est organisé tout au long de la journée, **sans distinction entre le matin et l'après-midi**.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge : couture, bricolage, cuisine...*

Élémentaire

- **Favoriser les apprentissages pratiques obligatoires à l'école** afin de mettre en place un cadre cohérent et sécurisant et permettant un meilleur encadrement et une continuité (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales).
- Logique de transition et d'autonomisation sur la fin du cycle primaire : renforcer les activités à l'extérieur en CM2.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge : couture, bricolage, cuisine mais aussi cours d'empathie, apprentissages culturels...*

Collège

- **Favoriser les apprentissages pratiques à l'extérieur** (MJC, bibliothèques, stades, associations) afin de permettre l'ouverture vers d'autres espaces (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales). Un appel des présences a lieu en arrivant dans l'espace de l'activité.
- Logique de transition et d'autonomisation sur la fin du collège : **déplacements au début accompagnés puis progressivement réalisés de façon autonome**. Nous soulignons l'importance, à l'adolescence, de prendre en compte le besoin d'interactions sociales, d'autonomie et de liberté du jeune.
- Une certaine autonomie dans les choix parmi les activités pratiques. Les jeunes pourront être à l'initiative d'activités qui pourront être parfois menées en autonomie.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge : couture, bricolage, cuisine, cours de méthodologie, ateliers de débats philosophiques, éducation morale et civique....*

Lycée

- **Favoriser les apprentissages pratiques à l'extérieur** (MJC, bibliothèques, stades, associations) afin de valoriser l'ouverture vers d'autres espaces et sur la société et de permettre aux élèves de se projeter dans leur vie future (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales). Un appel des présences a lieu en arrivant dans l'espace de l'activité.
- **Autonomie** dans le choix des activités pratiques et dans les déplacements. De façon générale, sur l'organisation de la journée, davantage de souplesse et de liberté est laissée au jeune, afin de répondre à son besoin de s'affirmer et de construire son identité personnelle. Les jeunes sont à l'initiative d'activités qui pourront être parfois menées en autonomie.
- Prise en compte des **spécialités** dans les activités pratiques.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge :*
 - **L'orientation** scolaire et professionnelle, la découverte de métiers et des filières en lien avec le monde associatif et professionnel, la préparation à l'université, être confronté à la réalité administrative, remplir des papiers (ex : fiche d'imposition).
 - **L'éducation à la vie citoyenne**, le droit de vote, apprendre à débattre... Il s'agit de permettre aux lycéennes et aux lycéens de s'engager dans des projets citoyens et de se construire en dehors du cadre purement académique.

Le nombre d'heures de cours étant plus élevé qu'au collège, **1 heure supplémentaire d'apprentissages théoriques peut être ajoutée** l'après-midi, à la suite des 2 heures d'apprentissages pratiques. Pour certains d'entre nous, les activités pratiques de l'après-midi doivent devenir optionnelles à partir du lycée car la charge des cours et les devoirs sont trop importants et débordent déjà sur le temps libre et en famille des élèves. Pour d'autres, elles doivent concerner toutes les classes d'âge pour être au même rang d'importance que les enseignements théoriques.

- Les activités pourront avoir lieu à partir de 16h30 : l'école coordonne et recense les activités proposées dans les structures artistiques et culturelles du territoire, le choix de l'activité revient au jeune.

Conditions de réussite

→ **L'ouverture de l'école à d'autres acteurs (intervenants, associations d'éducation populaire, professionnels).**

Le coordinateur de projet éducatif fait le lien entre les acteurs (associations et établissements scolaires) et recense l'ensemble des activités proposées sur le territoire, ainsi que les intervenants mobilisables.

→ **Garantir des moyens financiers équitables pour chaque territoire** (pour une offre diverse adaptée) et permettre une souplesse et une flexibilité dans la mise en œuvre afin de s'adapter aux ressources et aux contraintes locales.

→ **Avoir des moyens juridiques adaptés** (allègement des normes administratives sur l'encadrement des sorties scolaires et culturelles) tout en trouvant l'équilibre avec les enjeux de sécurité.

→ **L'instauration de temps dédiés à la coordination rémunérés entre les acteurs (les enseignants et les intervenants extérieurs)** pour mettre en place les apprentissages pratiques. Nous insistons sur l'importance de ne pas ajouter de la charge de travail aux enseignants et de mieux les accompagner.

→ **La réduction des effectifs des classes** afin d'assurer une qualité des apprentissages théoriques et pratiques.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de la condition première à l'efficacité et à l'individualisation des apprentissages, dans un temps de cours plus réduit. En France, nous avons en moyenne l'un des effectifs les plus élevés d'Europe avec la Hongrie.

→ **La formation continue des enseignants et des autres intervenants à d'autres pédagogies** afin de garantir la qualité de l'encadrement et de favoriser l'élaboration d'une culture commune.

→ **La réorganisation des programmes :** avoir un parcours d'objectifs au niveau national pour donner plus de liberté aux acteurs locaux.

→ **Adapter le bâti scolaire,** et favoriser les apprentissages dehors et dans la nature.

→ **Imposer la proposition** aux établissements privés sous contrat (mise en œuvre de la proposition comme condition des financements de l'État).

Proposition 4 : Réduire les cours à 45 minutes effectives dans le secondaire et garantir des temps de pause pour tous les niveaux

119 votants : **POUR 69,7 %** (83 voix) • **CONTRE 16,8 %** (20 voix) • **ABSTENTION : 13,4 %** (16 voix)

Constats et bénéfices attendus

Cette proposition s'inscrit dans le sens des travaux des chronobiologistes qui préconisent l'alternance entre des phases de concentration et des phases de récupération nécessaires pour rester attentifs et efficaces dans les apprentissages.

Ainsi, nous souhaitons, par cette proposition, disposer entre chaque cours de véritables temps de pause : des moments de répit, de déconnexion, qui permettent de passer d'une activité à une autre avec l'esprit plus disponible. Il est essentiel de laisser les enfants se régénérer

et pour que, chacun à sa manière, puisse de se concentrer à nouveau dans les apprentissages.

L'objectif de la proposition est aussi de réduire le sentiment de fatigue et de sursollicitation des enfants et de répondre au manque de temps libre.

Nous rappelons que les temps de répit et d'ennui sont essentiels à l'enfant pour nourrir son imagination, sa créativité, et pour construire sa personnalité en lien avec ceux qui l'entourent.

Mise en œuvre concrète

1. **Nous proposons de réduire les cours de 55 minutes à 45 minutes effectives dans le secondaire,** afin de favoriser la concentration sur toute la durée du cours. Il s'agit de 45 minutes de temps de cours réel, qui ne comportent pas le temps d'installation et de changement de salle. Nous avons initialement discuté entre nous de réduire le temps effectif de cours à 50 minutes. Après discussions avec le panel de jeunes, nous avons décidé d'aligner le temps qu'ils recommandent dans leur rapport, en proposant de réduire les cours à 45 minutes, avec 5 minutes d'intercours et 15 minutes de pause toutes les 2h.

2. **Garantir des pauses d'au moins 5 minutes entre chaque cours dans le secondaire, et une pause de 15 minutes toutes les 2 séances de cours, sans rallonger la journée scolaire.**

→ Les pauses entre deux cours différents doivent permettre aux enfants de **changer de salle calmement, sereinement et sans courir**, d'échanger entre eux et de se détendre, afin d'aborder le cours suivant dans de meilleures conditions.

→ Lorsqu'il s'agit d'un cours de 2 heures de la même matière, **une pause au bout de 45 minutes est nécessaire** : possibilité par exemple de se dégourdir les jambes,

de discuter dans la salle entre amis, d'instaurer un court temps d'étirements ou de détente dans la classe, de manger quelque chose...

→ Cette réorganisation n'entraîne donc **aucune augmentation de l'amplitude horaire** de la journée scolaire, grâce à la réduction des cours à 45 minutes.

→ Nous soulignons que pour **prévenir les situations de violences et de harcèlement, une présence adulte** (surveillants, professeurs) est nécessaire au sein de l'établissement lors de ces temps de pause, avec une autonomisation et une liberté grandissante des jeunes plus on avance dans la tranche d'âge.

Déclinaison par classe d'âge

Primaire

- **Garantir des temps de pause réguliers au cours de la journée.** L'organisation précise de la durée des cours et des pauses entre les cours est laissée à la liberté des professeurs, car ils sont au plus près du terrain (ils connaissent leurs élèves, l'intensité du programme de leur journée, etc.)
- Passage de 20 à 30 minutes pour la récréation du matin, afin qu'ils aient plus de temps et d'espaces de liberté.
- **La récréation doit être un temps de qualité**, avec l'occasion pour les enfants d'avoir au choix : un temps de repos, mais aussi des espaces et des activités proposées, des outils comme la « boîte à jouer » à disposition des enfants, la possibilité de lire, de sortir, de jouer, etc.
- Encourager les pauses actives entre les matières

Secondaire

- Cours de 45 minutes
- 5 minutes de pause entre les cours de 45 minutes
- 15 min de pause tous les 2 cours

Les conditions de réussite

→ **Augmenter le nombre d'adultes encadrants (surveillants, professeurs...) au sein des établissements secondaires**, afin de prévenir les situations de harcèlement et de violences.

→ Avoir des **espaces adaptés, aménagés pour les temps de pause** : pour les enfants qui ont besoin de s'isoler pour lire, de se retrouver en petit groupe, etc.

→ **Imposer la proposition au niveau national**, y compris pour les établissements privés sous contrat (mise en œuvre de la proposition comme

condition des financements de l'État), tout en permettant une souplesse et une adaptation au niveau local pour la mise en œuvre afin de prendre en compte la réalité du terrain.

→ **Adapter les programmes.**

- Cette réorganisation du temps de cours s'accompagne plus globalement d'une réflexion pédagogique visant à **rendre les cours plus interactifs et dynamiques.**

- Pour s'assurer que cette mesure soit mise en place de manière effective, nous pensons que **les élèves doivent être tenus informés de cette évolution** afin qu'ils s'engagent aux côtés des professeurs dans le respect de ce temps imparti.

→ **Les élèves ayant des besoins particuliers doivent être accompagnés** (éducateur, AESH...) pour garantir que les enseignants puissent respecter ces 45 minutes.



Réserves exprimées à la suite du vote

Les citoyens ont émis des réserves sur le temps trop court restant à l'apprentissage réel (hors temps de discipline, appel) avec le passage à 45 minutes. Certains considèrent que la préconisation ne change rien à la situation actuelle : dans la majorité des établissements scolaires, la sonnerie résonne toutes les 55 minutes, pour signifier le changement de cours, ce qui fait une durée effective de cours à 50 minutes.

Une partie des réserves porte sur les conditions de mise en œuvre de la proposition :

- Les cours réduits à 45 minutes sont contraignants pour certains cours ou pour les évaluations (sauf si on est sur des formats de deux fois 45 minutes) et cela peut limiter la faisabilité des pédagogies alternatives.
- La proposition ne peut être mise en place qu'avec un flux d'élèves et des effectifs réduits par classe.
- Les 15 minutes de pause ne sont pas suffisamment explicitées.
- Le temps trop court restant à l'apprentissage réel (hors temps de discipline, appel) avec le passage à 45 minutes.



Réserves exprimées à la suite du vote

Des citoyens ont émis des réserves sur :

- Les besoins spécifiques sont traités uniquement par le prisme des difficultés, du handicap, des troubles etc., alors que certains élèves sont également en avance.
- Certains conventionnels nuancent l'affirmation selon laquelle « l'école doit s'adapter à l'enfant et non l'inverse ». Selon eux, l'école n'est pas le lieu de l'individualisation mais le lieu du collectif et les enfants doivent aussi s'adapter.
- Des spécificités individuelles (handicap très lourd) rendent l'adaptation des activités pédagogiques trop complexes à l'école et non souhaitables pour le bien-être de l'enfant. Elles nécessitent une prise en charge dans les instituts spécialisés type IME qui sont à renforcer avec des moyens et des personnels (psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.)
- Les pistes de financement ne sont pas suffisamment précises. Les petites entreprises paient déjà une contribution, il ne faut pas faire peser une charge supplémentaire sur elles. Autre point de vigilance : les expressions « ouvrir le financement » et « moduler » pourraient être mal interprétées et de ce fait, induire un pilotage du handicap par le privé.

Proposition 6 :

Garantir à chaque enfant une pause du midi d'une heure et demie minimum, avec un temps de repas de 30 à 45 min dans un environnement adapté et avec une assiette de qualité

124 votants : **POUR 91,9 %** (114 voix) • **CONTRE 3,2 %** (4 voix) • **ABSTENTION : 4,8 %** (6 voix)

Constat et bénéfices attendus

Aujourd'hui, les enfants mangent rapidement à la cantine car la pause est trop courte et les conditions d'accueil non adaptées : ils doivent faire la queue pour manger, et sortir rapidement de la cantine pour laisser la place aux autres enfants. Par ailleurs, il ressort des ateliers territoriaux et du panel d'enfants et d'adolescents que la cantine est souvent un moment bruyant, ne permettant pas un temps de repos ou de déconnexion avant la reprise des cours de l'après-midi.

Nous souhaitons garantir à chaque enfant qu'il puisse disposer de 30 à 45 minutes devant son assiette pour lui permettre un véritable temps dédié à un repas de qualité, sans pression et sans stress.

Mise en œuvre concrète

Cette proposition s'appuie sur trois volets :

1. **Garantir un temps de repas de 30 à 45 min en fonction des âges, en s'appuyant sur les leviers suivants :**

→ **Permettre un temps de pause du midi de 1h30 minimum, pour prendre en compte le fonctionnement en services** des établissements scolaires avec beaucoup d'élèves.

→ Renforcer les moyens humains et agrandir les espaces des cantines pour permettre une plus grande capacité d'accueil, fluidifier le service en réduisant les temps d'attente et diversifier les lieux de repas (dans la cour sur des tables de pique-nique, sur une terrasse, en extérieur, dans un lieu calme et isolé pour les enfants à besoins particuliers...) en prenant en

compte les enjeux d'insonorisation pour réduire le bruit.

→ Permettre que ce temps de repas soit un véritable temps de socialisation et de liberté entre enfants, avec un degré d'accompagnement adapté à l'âge, garantissant à la fois sérénité, sécurité et autonomisation. Nous proposons également d'**ouvrir occasionnellement la cantine à des personnes extérieures**, notamment en invitant des seniors à se joindre au repas pour favoriser un partage intergénérationnel.

2. **Garantir une assiette de qualité, accessible à tous**

→ Nous demandons **une application effective de la loi Egalim sur le tout le territoire**. Cette loi permet de garantir

un repas de qualité (durable, local, bio, et équilibré au quotidien, réduction du plastique, saisonnalité).

→ Garantir l'accessibilité du repas de midi, qui constitue aujourd'hui une inégalité entre les territoires et les familles, en **généralisant sur l'ensemble du territoire la tarification sociale pour la restauration scolaire**. Nous appelons à une harmonisation nationale de la tarification fondée sur les revenus et le quotient familial, afin que le montant payé par les familles pour les repas de cantine soit proportionnel à leurs ressources. Manger est un besoin essentiel qui doit être garanti à tous : aucun enfant ne devrait se voir refuser un accès à la cantine car ses parents n'ont pas les moyens.

→ Une assiette de qualité est une assiette mangée, c'est pourquoi nous soutenons qu'il faut **garantir un choix de repas aux enfants**, en proposant notamment davantage de repas végétariens, et en soutenant la formation des cuisiniers

de cantine à élaborer ces plats qui conviennent au plus grand nombre.

→ Nous pensons par ailleurs qu'il peut être bénéfique de laisser la possibilité aux enfants et adolescents d'apporter leur repas (en mettant à disposition des frigos).

3. Comprendre le temps du repas comme un temps éducatif ponctuel pour d'autres apprentissages

Considérer le temps du repas comme un temps éducatif et de partage. Ce temps peut permettre une véritable éducation au goût, une découverte des aliments et une sensibilisation aux enjeux de santé par l'alimentation. Ainsi, nous souhaitons que des acteurs extérieurs à l'école comme des agriculteurs, cuisiniers, nutritionnistes puissent intervenir au moment du repas pour faire en sorte que chaque enfant et adolescent comprenne mieux ce qui se trouve dans son assiette.

Déclinaison par classe d'âge

- | | |
|-------------------|--|
| Maternelle | <ul style="list-style-type: none">• Une heure et demie de pause, dont 30 à 45 minutes de repas minimum• Accompagnés par des adultes, notamment en ouvrant l'école pour permettre de l'intergénérationnel (seniors bénévoles pour partager des repas)• Éducation au goût et aux saveurs de manière ludique et ponctuelle |
|-------------------|--|

- | | |
|--------------------|---|
| Élémentaire | <ul style="list-style-type: none">• Une heure et demie de pause, dont 30 à 45 minutes de repas minimum• Accompagnés par des adultes, notamment en ouvrant l'école pour permettre de l'intergénérationnel (seniors bénévoles pour partager des repas)• Réduire la pression des surveillants pendant le temps du repas, afin que ce soit un temps de liberté entre amis car c'est un moment de sociabilisation• Éducation au goût et aux saveurs de manière ludique et ponctuelle, avec une utilisation de la technologie |
|--------------------|---|

- | | |
|----------------|--|
| Collège | <ul style="list-style-type: none">• Une heure et demie de pause, dont au minimum 30 minutes de repas, si souhaité• Temps de liberté, sans accompagnement par les adultes, mais ponctuellement des interventions pour « comprendre ce que l'on mange »• Réduire la pression des surveillants pendant le temps du repas, afin que ce soit un temps de liberté entre amis car c'est un moment de sociabilisation |
|----------------|--|

- | | |
|--------------|--|
| Lycée | <ul style="list-style-type: none">• Une heure et demie de pause, dont au minimum 30 minutes de repas, si souhaité• Liberté de manger où ils et elles le souhaitent, avec possibilité de sortir de l'établissement scolaire• Point d'attention sur l'offre de restauration aux alentours des établissements scolaires pour limiter la présence d'alimentation de mauvaise qualité• Réduire la pression des surveillants pendant le temps du repas, afin que ce soit un temps de liberté entre amis car c'est un moment de sociabilisation |
|--------------|--|

Conditions de réussite

Instaurer dans la loi le fait que les collectivités territoriales doivent proposer une offre de restauration sur la pause du midi dans les établissements scolaires.

Déclinaison par tranche d'âge

Maternelle	Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi, avec des activités facultatives proposées le mercredi après-midi.
Élémentaire Collège Lycée	Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi. Le mercredi après-midi, les apprentissages pratiques visent uniquement à diversifier les apprentissages et développer de nouvelles compétences et ne doivent pas être une continuité des acquis théoriques du matin.

Conditions de réussite

- **Davantage de personnes accompagnant les professeurs** (étudiants, parents, grands-parents, retraités...) **et davantage d'intervenants extérieurs** (animateurs, professionnels...) en garantissant la sécurité des enfants et le dialogue entre acteurs.

→ S'il s'avérait que l'enseignant ait une durée de travail supplémentaire du fait du passage à la semaine de 5 jours, une **revalorisation du salaire** des enseignants est à prévoir.

→ **Le tissu associatif**, qui ne doit pas être le grand perdant de la transformation du mercredi après-midi dont il profite aujourd'hui largement pour déployer ses activités, devra être étroitement intégré à cette nouvelle organisation de la semaine. Nous soulignons qu'il est essentiel d'assurer une continuité avec les activités proposées aujourd'hui le mercredi, et de les développer d'autres jours de la semaine, en lien avec les acteurs associatifs.
- **Offrir des moyens financiers et matériels aux collectivités** afin de permettre une mise en œuvre effective de la semaine de 5 jours, avec les apprentissages pratiques et diversifiés l'après-midi. Il faut prendre en compte les spécificités et inégalités territoriales.

→ **Renforcer la formation collective des enseignants et des professionnels intervenants** : développer des temps collectifs de partage et de retour d'expérience, mettre en place un tutorat entre pairs, et créer des partenariats avec les universités ou écoles pour que des étudiants puissent assister les professeurs et accompagner des groupes d'élèves.

→ **L'application** de la semaine de 5 jours aux établissements privés sous contrat.



Réserves exprimées à la suite du vote

- Des citoyens ont émis des réserves sur :
- Certains conventionnels n'ont pas soutenu cette proposition considérant qu'elle devrait intégrer plus de souplesse pour les maternelles, notamment pour les petites sections (par exemple revoir la possibilité de garder son enfant l'après-midi au lieu de faire la sieste à l'école).
 - D'autres souhaitent également rendre le mercredi après-midi facultatif pour les primaires.
 - Des regrets sont exprimés sur la non-adoption de la proposition relative à la parentalité qui permettait une disponibilité accrue des parents dans les après-midis.
 - Au contraire, d'autres citoyens ont considéré que la semaine de 5 jours devait être obligatoire pour les enfants de tous niveaux sans réserve, dans une optique de réduire les inégalités d'accès aux activités. Certains rappellent que l'école ne s'arrête pas à 15h30 et va au-delà des enseignements académiques.

B. Repenser l'organisation des temps de l'enfant :

coordonner les acteurs, aménager les espaces et faciliter la mobilité

LA COORDINATION DES ACTEURS

Proposition 12 : Créer un ministère de l'Enfance

119 votants : POUR **77,3 %** (92 voix) • CONTRE **16 %** (19 voix) • ABSTENTION : **6,7 %** (8 voix)

Constats et bénéfices attendus

Aujourd'hui, les politiques liées à l'enfance sont réparties entre plusieurs ministères : Éducation nationale, jeunesse, vie associative, sports, santé, etc. Or la question de l'articulation et de la cohérence est essentielle pour que les politiques œuvrent à une même ambition avec une vue d'ensemble des problématiques.

Par la création d'un ministère de l'Enfance, notre proposition vise à travailler la transversalité des politiques publiques liées à l'enfance aujourd'hui trop en silo.
Il s'agit d'un ministère comprenant

l'Éducation nationale, de l'éducation populaire et des autres ministères quand elles concernent l'enfance. L'enjeu est de mettre au même niveau l'ensemble des apprentissages.

L'objectif est de garantir une politique globale cohérente portant en unique priorité les besoins et le bien-être de l'enfant, en simplifiant la gouvernance et en garantissant une plus grande cohérence et coordination ainsi qu'une stabilité. À cette proposition s'ajoute un pendant local indispensable à la réussite de ce ministère.

Mise en œuvre concrète

1. **Création d'un ministère des politiques de l'enfance et instauration d'une loi de programmation pluriannuelle.**

Il aura en charge :

- **La gouvernance de tout ce qui concerne l'enfant** et son développement, au niveau national.
- **Les administrations et les budgets relevant de l'Éducation nationale**, sportive, populaire, pratique, culturelle, civique, numérique, santé, loisirs, etc.
- D'évaluer et de communiquer des résultats de manière transparente avec un exercice de redevabilité sur les travaux du « Conseil de l'Enfance ».

2. **Le pilotage du ministère est assuré en concertation avec des élus, des parlementaires et des membres de commissions spécialisées sur les questions de l'enfance et par un collège d'experts et de scientifiques de l'éducation** selon les besoins et les spécificités des territoires (ultramarins, populations urbaines, rurales, quartiers prioritaires de la ville, péri-urbain...) ; avec une répartition budgétaire vers les régions et les territoires en fonction de leurs besoins. Une obligation de résultat pèse sur le territoire dans la mise en œuvre des politiques.

C. Aménager des temps de qualité pour les enfants et les parents et accompagner à la parentalité

LE TEMPS D'ÉCRAN

Proposition 18 : Informersensibiliser, accompagner les enfants et leurs parents et encadrants aux usages numériques individuels non-encadrés

124 votants : POUR 92,7 % (115 voix) • CONTRE 4 % (5 voix) • ABSTENTION : 3,2 % (4 voix)

Constat et bénéfices attendus

Les écrans sont partout. Ils sont en premier lieu utilisés par les adultes qui entourent les enfants et à l'école comme support d'apprentissages (espaces de travail numérique comme Pronote ou de vie scolaire, recommandation de film sur Netflix en guise de devoirs).

Les parents n'ont pas toujours le temps ou la possibilité de proposer des alternatives aux écrans. Ils peuvent être démunis face à la dépendance des enfants et aux tensions qu'elle crée. Par ailleurs, dans certains lieux où les enfants doivent rester calmes, les écrans sont une solution de facilité. Ils peuvent également répondre à des préoccupations sécuritaires et rassurer les parents, quand les enfants sortent seuls.

Enfin, si tous les enfants peuvent être touchés par l'addiction aux écrans, les enfants ayant le moins accès à des activités extrascolaires semblent particulièrement à risque.

Nous pensons que les propositions de la Convention citoyenne (réduire les journées scolaires, libérer davantage de temps libre et renforcer l'accessibilité des activités) aideront à réduire les temps d'écran.

Notre proposition permet de :

- **Protéger** les enfants et leur santé.
- **Répéter le message de prévention** pour favoriser son assimilation par les enfants et leurs encadrants : les parents, les professeurs et plus généralement tous les professionnels de l'éducation.
- **Limiter les risques de cyberharcèlement.**
- **Favoriser le recours des enfants et de leurs encadrants** aux espaces de soutien et d'échanges.
- **Récupérer le temps perdu pour les apprentissages** et autres activités sportives, de loisirs, de sociabilité entre amis et avec la famille etc.
- **Favoriser la construction d'un esprit critique** chez les enfants.
- **Familiariser les enfants et leurs encadrants** aux « bons » usages.

- Orienter les usages des écrans vers ceux plus collaboratifs et favorables à la santé des enfants.
- Faire disparaître l'effet « *fear of missing out* » (FoMo) chez les enfants, c'est-à-dire la peur de rater quelque chose.

Mise en œuvre concrète

1. Renforcer l'application de la loi sur :

→ **L'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans** en conditionnant l'accès à la vérification d'identité comme pour les sites pornographiques (sur la base de la définition des réseaux sociaux établis dans les textes européens).

→ **L'interdiction de l'utilisation des téléphones portables** et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) à l'école élémentaire et au collège (article L. 511-5 du Code de l'éducation). Au lycée, les modalités d'encadrement des téléphones relèvent des chefs d'établissements.

→ **La suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail** (ENT) et les logiciels de vie scolaire sur les plages horaires définies (actuellement fixées de 20h à 7h le soir et du vendredi 20h au lundi 7h).

→ **Les amendes financières aux GAFAMs** en cas de violation des interdictions et des obligations qui s'imposent à eux en fléchant les recettes récoltées vers les campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale.

Cette anxiété n'est pas nouvelle mais prend de l'ampleur avec le numérique qui génère une comparaison continue.

→ Faire disparaître la pression sociale chez les parents.

2. Paramétrer par défaut le téléphone des enfants à l'achat en fonction de l'âge (paramétrage dont les normes sont définies à l'échelle nationale et qui s'impose à l'opérateur).

Ce paramétrage constitue une double protection avec l'interdiction des réseaux sociaux. Il comprend :

- Une limitation des fonctionnalités : liste d'applications non-téléchargeables, listes noires des recherches internet irréalisables.
- Un contrôle parental automatique et généralisé à toutes les plateformes.
- Un couvre-feu numérique : plages horaires configurées.
- D'autres solutions de blocages.

3. Obliger les utilisateurs à qualifier leurs contenus sur les réseaux sociaux pour que les entreprises puissent exercer une modération.

4. Interdire la publicité sur tous les types d'écrans à destination des enfants (selon la définition très complète de la publicité).

5. Réhausser les amendes aux GAFAMs en cas de violation des règlements et flécher les recettes obtenues vers les campagnes d'information, de sensibilisation et d'accompagnement (cf. proposition plus haut).

Déclinaison par classe d'âge

Ces propositions s'adressent aux enfants à partir de l'école élémentaire jusqu'au lycée et dans les autres établissements non gérés par l'Éducation nationale (centres de formation des apprentis (CFA), maisons familiales et rurales (MFR)...).

Maternelle	Pas d'écran.
Élémentaire	• Pas d'écran. • Téléphone pré-configuré à l'achat. • Les enfants ne sont pas ciblés par la publicité.
Collège	• Interdiction des portables à l'école. • Interdiction des réseaux sociaux. • Suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire sur les plages horaires définies. • Téléphone pré-configuré à l'achat. • Les enfants ne sont pas ciblés par la publicité.
Lycée	• Autorisation des portables selon les modalités définies par l'établissement. • Autorisation des réseaux sociaux dont l'accès est conditionné à la vérification d'identité. • Obligation de qualifier le contenu déposé sur les réseaux sociaux. • Suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire sur les plages horaires définies. • Téléphone pré-configuré à l'achat. • Les enfants ne sont pas ciblés par la publicité.

